

## Programme de l'UICN 2017-2020

Approuvé par le Congrès mondial de la nature de l'UICN septembre 2016





### Sommaire

Résu	mé	2
I.	Introduction	9
II.	Enseignements tirés – Analyse de situation mondiale et Évaluation indépendante 2015	14
III.	L'UICN – Influencer le changement pour un avenir durable	17
IV.	Domaine de programme 1 : Valoriser et conserver la nature	20
V.	Domaine de programme 2 : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles	31
VI.	Domaine de programme 3: Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société	41
VII.	L'approche Un seul Programme appliquée au Programme 2017–2020	53
VIII	. Cadre de suivi du Programme et de présentation des rapports	54

### Résumé

Il ne fait guère de doute que 2015 restera dans l'histoire comme une année charnière pour les relations entre l'homme et la planète. On s'en souviendra comme d'une année où le monde a finalement embrassé une vision commune pour l'avenir et démontré qu'il existe bien une volonté collective d'y parvenir. Mais un optimisme prudent reste de mise. Certes, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et l'accord historique adopté à Paris pour lutter contre le changement climatique représentent l'aboutissement d'un voyage qui fut difficile mais un nouveau voyage, tout aussi difficile, commence à peine.

Le Programme de l'UICN 2017–2020 représente, à bien des égards, une épure de la réalisation de nombreuses ambitions de l'agenda de l'après-2015. Le Programme fait sien et assimile le nouvel élan généré par les accords de 2015 et canalise ces derniers en un programme de travail qui exploite les forces de l'UICN et profite des connaissances de l'Union et de son aura pour traduire les accords en action concrète. Le Programme se démarque de la conception erronée, mais autrefois répandue, selon laquelle les défis mondiaux doivent être relevés séparément, pour reconnaître que les préoccupations environnementales, économiques et même politiques sont souvent mues par les mêmes moteurs directs et indirects et peuvent, en conséquence, bénéficier de solutions communes.

Le Programme reflète aussi la conviction de l'UICN que l'on ne saurait obtenir une amélioration constante du bien-être mondial sans une meilleure compréhension des systèmes complexes qui entretiennent la vie sur la planète et des tendances mondiales prédominantes agissant sur eux – l'urbanisation, la croissance économique, la consommation effrénée, l'appauvrissement de la biodiversité, les inégalités en matière de richesse, le changement climatique, la croissance démographique, pour n'en citer que quelques-unes.

#### Allier les forces de l'UICN aux besoins réels de la conservation

Une analyse de situation mondiale a guidé les préparatifs du Programme de l'UICN 2017–2020. Elle a examiné le paysage actuel de la conservation, déterminé les lacunes importantes et évalué, parmi ces lacunes, celles que l'UICN est le mieux en mesure de combler. Ses résultats ont mis en évidence l'utilité des évaluations de l'état de la nature menées par l'UICN, en particulier de l'état de la biodiversité terrestre, d'eau douce et marine. Sur le plan géographique, ils ont mis en relief la nécessité pour l'UICN de travailler en Afrique, en Amérique centrale et du Sud et en Asie du Sud et de l'Est.

Une évaluation indépendante de l'UICN a également contribué à la conception du Programme, faisant plus clairement apparaître la niche et la place de l'Union dans le paysage mondial de la conservation. L'évaluation a souligné la capacité unique de l'UICN de rassembler ses Membres, gouvernements et société civile, ainsi que les experts, les groupes de peuples autochtones et autres partenaires à la poursuite des objectifs de conservation et de développement durable. Ce rôle rassembleur est ancré dans les travaux scientifiques concrets de l'UICN et légitimé par ces travaux.

### Exploiter les forces fondamentales de l'UICN pour obtenir un effet maximum

L'UICN sait exploiter le rôle, double et puissant, qui consiste à rassembler des parties prenantes de tous les horizons et à générer des connaissances en matière de conservation pour faire progresser sa mission et éclairer les choix politiques et autres décisions pertinentes. Une base de connaissances fiable et une réputation de capacité d'analyse équilibrée aident à cimenter l'accès privilégié de l'UICN aux décideurs politiques, aux niveaux mondial, national et local. L'UICN sait aussi comment obtenir l'engagement de parties prenantes diverses, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'arène traditionnelle de la conservation. Et il lui reste assez de place pour mobiliser sa structure particulière afin d'obtenir une action collective réelle en faveur de la conservation, un point souligné dans la récente Évaluation indépendante de l'Union.

En d'autres termes, l'UICN peut s'attaquer efficacement à de nombreux moteurs qui influencent une large gamme d'enjeux environnementaux, de société et autres. L'objectif premier du Programme reste l'élaboration de réponses aux problèmes de conservation et la gouvernance nécessaire pour venir à bout des moteurs directs de la perte de biodiversité mais l'UICN est également en position unique pour s'attaquer aux moteurs indirects.

Dans le monde de l'après-2015, il est impératif d'élargir le domaine d'action comme le prouvent les ODD. Ces derniers ont été forgés avec la reconnaissance explicite du caractère indissociable des aspects environnementaux, économiques et sociaux de chaque objectif et la conviction que pour les atteindre, il faut une approche holistique pouvant intégrer diverses dimensions jusque-là envisagées séparément. Ce Programme reflète cette réalité de même que la capacité de l'UICN de contribuer aux travaux sur pratiquement chaque objectif.

#### Faire changer les choses là où cela compte le plus

L'accord historique issu de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP21), à Paris, en décembre 2015, a envoyé un signal clair sur l'importance vitale des écosystèmes naturels pour parvenir à la neutralité climatique au 21<sup>e</sup> siècle. En réalité, l'Accord de Paris appelle directement les pays à conserver et renforcer les puits naturels de carbone et les réservoirs de tous types – biomasse, forêts et océans ainsi que les autres écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins – et à se mobiliser dans la lutte mondiale contre le changement climatique. La pertinence et l'incidence des travaux cumulatifs de l'UICN à cet égard ne pourraient pas être plus claires.

Dans les prochaines années, en s'appuyant sur ses propres forces, l'UICN agira de manière concertée pour amplifier encore les efforts qu'elle déploie au niveau mondial pour élaborer et faire avancer des solutions au changement climatique, pratiques et efficaces, fondées sur la nature. Ces solutions contribueront non seulement, directement, aux efforts d'atténuation mondiaux mais permettront à des sociétés vulnérables, du monde entier, de mieux s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et aideront à réduire les impacts des catastrophes liées au climat. L'UICN, quant à elle, continuera d'évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes vulnérables du monde entier et à y remédier, aidant ainsi à créer un monde sobre en carbone et résilient au climat, propice aussi bien à l'homme qu'à la nature.

La nécessité de remédier immédiatement à la crise du changement climatique a été acceptée par tous mais on ne peut pas en dire autant pour l'agriculture. Les énormes pressions que l'agriculture exerce sur notre planète et l'importance de repenser ce secteur d'importance critique ne sont pas appréciées comme il se doit et restent négligées. Les pratiques agricoles actuelles sont un des grands agents du changement climatique et de la pollution marine, des eaux douces et terrestre. Elles exercent des stress considérables sur les ressources d'eau douce et sont un facteur important de la disparition des espèces. La croissance démographique mondiale ne fera qu'exacerber le problème de sorte que parvenir à la sécurité alimentaire est un impératif absolu. Le monde doit repenser et restructurer le système agricole mondial pour augmenter la productivité tout en réduisant la concurrence avec nos ressources naturelles.

L'UICN apporte à ce combat près de 70 ans d'expérience en conservation de la biodiversité. Dans la nouvelle période du Programme, l'UICN nouera des partenariats – en prenant appui sur ses Commissions et ses Membres, sur ses résolutions et sa future stratégie relative à l'agriculture – pour porter l'impératif de la biodiversité et des services écosystémiques aux avant-postes de la réforme des pratiques agricoles et du débat politique plus général sur la résilience climatique. Elle conduira des travaux de recherche analytique reposant sur des éléments factuels et soutenue par une expérience pratique, pour concevoir des solutions fondées sur la nature afin de renforcer la productivité, la durabilité et les moyens d'existence.

Déjà, les écosystèmes apportent une foule de services à l'humanité mais ces derniers restent sous-évalués. La comptabilité du capital naturel souffrant de nombreuses lacunes, les décisions d'investissement, les analyses coûts-avantages et autres décisions financières en tiennent rarement compte. Pourtant, les effets de ces décisions sur le capital naturel sont souvent cruciaux. De plus en plus, la nécessité de mieux comprendre la valeur de nos ressources naturelles pour intégrer leur rôle dans les décisions économiques apparaît clairement. L'UICN continuera d'édifier les piliers techniques et analytiques de l'évaluation du capital naturel, comprenant l'élaboration d'indicateurs convenus d'un commun accord et normalisés pour mesurer la biodiversité et les écosystèmes.

#### Le Programme de l'UICN 2017-2020

Pour l'UICN, la conservation de la nature et les progrès de l'humanité ne s'excluent pas mutuellement. Face aux forces exceptionnelles de la transformation telles que le changement climatique et les inégalités socioéconomiques criantes partout dans le monde, il existe des choix politiques, économiques, culturels et technologiques, crédibles et accessibles, en mesure de promouvoir le bien-être général de façon à soutenir, et même améliorer, les atouts naturels de notre planète.

Pour éclairer ces choix, l'UICN articule ses efforts de conservation, déployés dans le monde entier, autour de trois axes de travail solides : valoriser et conserver la diversité de la nature, faire progresser une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature et déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les défis du climat, de l'alimentation et du développement. Le schéma qui émerge de ses efforts collectifs démontre que la nature n'est pas un obstacle aux aspirations de l'homme mais bien un partenaire essentiel, offrant des contributions précieuses à tous nos desseins.

### Le Programme de l'UICN 2017-2020 d'un coup d'œil

Les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous présentent les éléments fondamentaux de chacun des trois Domaines de programme interdépendants constituant le Programme que l'UICN a l'intention d'exécuter durant la période 2017–2020, à savoir : 1) Valoriser et conserver la nature ; 2) Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles ; et 3) Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social. Ces tableaux donnent un aperçu des résultats généraux, sous-résultats et objectifs que l'UICN se propose d'obtenir avant 2020, tandis que des textes plus détaillés, décrivant les éléments de chaque Domaine de programme, figurent dans les sections respectives du document complet.

### Domaine de programme 1 : Valoriser et conserver la nature

Réaliser les objectifs du Domaine de programme 1 (figurant dans le tableau 1 ci-dessous) avant 2020 apporterait une contribution réellement importante à la réalisation des **ODD 14 et 15** en particulier, ainsi qu'au Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à ses Objectifs d'Aichi, en particulier les buts B et C. Les effets peuvent être mesurés avec les indicateurs suivants (qui s'appuient sur les projets d'indicateurs « officiels » que la Commission Statistique des Nations Unies est en train d'élaborer pour mesurer les ODD) :

- d'ici à 2020, la couverture des aires protégées dans les sites importants pour la biodiversité marine aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 14.5 (aires marines protégées), l'Objectif d'Aichi 5 (réduction de la perte d'habitat) et l'Objectif d'Aichi 11 (augmentation des aires protégées)];
- d'ici à 2020, la couverture des aires protégées dans les sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour les ODD 15.1 et 15.4 (aires terrestres et d'eau douce protégées), l'Objectif d'Aichi 5 (réduction de la perte d'habitat) et l'Objectif d'Aichi 11 (augmentation des aires protégées)];
- d'ici à 2020, la valeur de l'*Indice de la Liste rouge*<sup>1</sup> aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.5 et l'Objectif d'Aichi 12 (prévention des extinctions) ainsi que l'Objectif d'Aichi 13 (maintien de la diversité génétique)];
- d'ici à 2020, la valeur de l'Indice de la Liste rouge aura augmenté pour les espèces faisant l'objet de commerce et le nombre de pays ayant élaboré, mis en œuvre et appliqué des politiques et lois nationales sur le commerce illégal des espèces sauvages aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.7 (commerce des espèces sauvages) et l'Objectif d'Aichi 12 (prévention des extinctions)];
- d'ici à 2020, le nombre de pays ayant adopté une législation nationale relative à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes aura augmenté, le nombre d'espèces et

<sup>1</sup> L'*Indice de la Liste rouge* (RLI) mesure les tendances du risque d'extinction général (« état de conservation ») d'un ensemble d'espèces comme indicateur de tendances de l'état de la biodiversité. Une tendance décroissante de l'indice signifie que le risque d'extinction d'un ensemble d'espèces augmente. Le RLI est utilisé pour mesurer les progrès de l'Objectif d'Aichi 12 de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

de voies d'introduction identifiées aura augmenté et le nombre d'éradications effectives réalisées aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.8 et l'Objectif d'Aichi 9 (prévention des espèces exotiques envahissantes)].

Tableau 1 : vue d'ensemble du Domaine de programme 1

Résultat général 1	Sous-résultats (SR)	Objectifs 2020	Contribution aux ODD	Contribution aux Objectifs d'Aichi
Le risque pour les espèces et les écosystèmes est réduit	SR 1.1 – Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité sont disponibles, utilisées et diffusées efficacement.	<ol> <li>La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™: évaluations mondiales de 160 000 espèces terminées, y compris les réévaluations afin de générer des indicateurs et au moins 75% des pays ayant des Listes rouges nationales et régionales utilisent les Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN.</li> <li>La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes: garantit une évaluation mondiale du risque d'effondrement de 25% des écosystèmes mondiaux selon une classification mondiale des écosystèmes acceptée.</li> <li>Protected Planet décrit l'information exacte et actualisée sur les aires protégées dans le cadre de l'Objectif d'Aichi 11, y compris la couverture, l'efficacité de la gestion, la gouvernance, la représentativité écologique, la connectivité, d'autres mesures efficaces reposant sur la conservation des sites ainsi que les résultats et d'autres indicateurs pour l'inscription sur la Liste verte.</li> <li>2500 Zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont identifiées et les ensembles de données actuels sont actualisés par rapport à la norme ZCB pour décrire tous les sites contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité.</li> <li>Les connaissances de l'UICN, y compris sur les savoirs respectifs des homes et des femmes, s'il y a lieu, sur la valeur et la conservation de la nature, sont produites et communiquées de manière à influencer les décisions et les actions clés aux niveaux mondial, régional et local.</li> </ol>	2.5; 5.5; 5.a; 5.b; 5.c; 6.6;11.4; 12.2; 13.3; 14.1; 14.2; 14.3; 14.4; 14.5; 14.6; 14.7; 15.a; 15.c; 15.1; 15.4; 15.5; 15.7; 15.8; 15.9	1; 2; 3; 4; 5; 6; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 14; 15; 17; 18; 19
	SR 1.2 – La mise en œuvre et l'application efficaces de lois et de politiques valorisant et conservant la biodiversité et la nature sont accélérées.	<ol> <li>6. La mise en œuvre d'engagements au titre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité est accélérée.</li> <li>7. De nouvelles législations et politiques sont élaborées (et appliquées) et les lois et politiques existantes sont mises en œuvre pour lutter contre le trafic des espèces sauvages.</li> <li>8. Des normes, mesures de sauvegarde, indicateurs du capital naturel, mesures d'incitation et cadres réglementaires pertinents (dans les secteurs public, privé et financier) sont reconnus et mis en pratique.</li> </ol>		
	SR 1.3 – Les moteurs clés de l'appauvrisse- ment de la biodiversité sont traités par l'application de mesures de conservation.	<ol> <li>Des actions de conservation ciblées conduisent au rétablissement d'espèces et d'écosystèmes.</li> <li>Les réseaux d'aires protégées sont agrandis pour conserver des zones particulièrement importantes pour la biodiversité dans le cadre de systèmes d'aires protégées, et autres mesures de conservation efficaces basées sur les sites gérés efficacement et équitablement, écologiquement représentatifs et bien connectés.</li> <li>Les espèces envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées et priorisées, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies d'introduction afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de nouvelles espèces.</li> <li>#NatureForAll (La nature pour tous) renforce la sensibilisation à la nature et à ses valeurs et permet à un plus grand nombre de personnes de faire l'expérience et</li> </ol>		

### Domaine de programme 2 : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles

La réalisation des objectifs du Domaine de programme 2 (énumérés dans le tableau 2 ci-dessous) avant 2020 apporterait une contribution importante à la réalisation des ODD 1, 5, 16 et 17 dans le cadre des effets suivants relatifs aux ODD, notamment :

- augmentation du nombre de bénéficiaires de droits procéduraux améliorés (c.-à-d. participation) et de droits fondamentaux (c.-à-d. régime foncier, droit d'accès), imputable à l'évaluation des systèmes de gouvernance des ressources naturelles, l'accent portant tout particulièrement sur les femmes, les peuples autochtones et les populations pauvres, avant 2030 (contribution aux ODD 5 et 16);
- réduction du nombre d'activités illégales et/ou préjudiciables à l'environnement connues, à tous les niveaux, y compris dans les domaines situés au-delà de la juridiction nationale, l'Antarctique et l'Arctique, avant 2030 (contribution aux ODD 16 et 17 – état de droit) :
- augmentation du nombre de pays ayant inscrit les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques dans leurs plans nationaux et locaux, leurs processus de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leur comptabilité, avant 2020 (contribution à l'ODD 15, à l'Objectif d'Aichi 2, aux contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) de l'Accord de Paris sur le changement climatique) ;
- augmentation du nombre de pays respectant les obligations internationales, en particulier les ODD, la CDB et d'autres AME, avant 2030 (contribution aux ODD 16 et 17 – état de droit).

Ce Domaine de programme permettra aussi à l'UICN de contribuer, dans la continuité de la période du Programme 2013-2016, à la réalisation d'un certain nombre d'Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier ceux qui sont énumérés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : vue d'ensemble du Domaine de programme 2

Résultat général 2	Sous-résultats (SR)	Objectifs 2020	Contribution aux ODD	Contribution aux Objectifs d'Aichi
La gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux permet d'obtenir des résultats efficaces en matière de conservation et équitables sur le plan social en intégrant des principes² de bonne gouvernance et des approches fondées sur les droits.	SR 2.1 – Des connaissances crédibles et fiables sont mises à disposition par l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux.	<ol> <li>Des outils, méthodologies et approches de l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles sont disponibles et utilisés.</li> <li>Des systèmes de gouvernance des ressources naturelles validés (par la mise à l'essai des méthodologies), dans le cadre de différents régimes de gestion, y compris les aires protégées, et des plans d'amélioration correspondants sont développés.</li> <li>Des systèmes de gouvernance culturels, de base ou d'aires protégées, placés sous l'égide des communautés et permettant une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles sont reconnus (en tant que meilleures pratiques/essais pilotes), soutenus et encouragés, dans le respect des droits de la nature.</li> </ol>	1.4; 1.b; 2.5; 5.1; 5.5; 5.a; 5.c; 6.1; 6.5; 6.b; 10.2; 10.3; 12.2; 14.c; 15.6; 16.3; 16.6; 16.7; 16.b; 17.14	1; 2; 4; 13; 16; 17; 18; 19

l'information et à la justice, la participation de tous, la cohérence, la subsidiarité, le respect des droits de l'homme, la responsabilité et l'état de droit (comme dans le Programme de l'UICN 2005-2008 et les résolutions pertinentes de l'UICN).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les principes de bonne gouvernance reconnus par l'UICN sont essentiellement : la transparence, l'accès à

# Domaine de programme 3 : Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social

La réalisation des objectifs du Domaine de programme 3 (énumérés dans le tableau 3 ci-dessous) avant 2020 serait une contribution importante à la réalisation des **ODD 1, 2, 5, 6, 11 et 13** du point de vue des effets relatifs aux ODD suivants, entre autres :

- augmentation de la production alimentaire durable, imputable aux programmes et politiques relatifs aux solutions fondées sur la nature (SFN), l'accent étant tout particulièrement mis sur les petits producteurs, les femmes, les familles d'exploitants agricoles et les peuples autochtones (contribution aux ODD 1, 2 et 5);
- augmentation du nombre de bénéficiaires ayant accès à des sources d'eau durables, soutenues par les SFN (quantité et qualité) avant 2030 (contribution aux ODD 5 et 6);
- augmentation du piégeage des émissions mondiales de dioxyde de carbone (GtCO2e par an), imputable aux SFN avant 2030 (contribution aux ODD 11 et 13) ;
- réduction documentée, imputable aux programmes et politiques d'adaptation au climat soutenus par les SFN, du nombre de pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles (contribution aux ODD 11 et 13);
- diminution des zones soumises à la désertification et à d'autres types de dégradation des terres et des sols avant 2030 (contribution à l'ODD 15).

Ce Domaine de programme permettra à l'UICN de contribuer, dans la continuité de la période du Programme 2013–2016, à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité énumérés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: vue d'ensemble du Domaine de programme 3

Résultat général 3	Sous-résultats (SR)	Objectifs 2020	Contribution aux ODD	Contribution aux Objectifs d'Aichi
Les sociétés reconnaissent et renforcent la capacité d'écosystèmes restaurés et en bonne santé d'aider efficacement à relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être humains et le développement économique et social.	SR 3.1 – Des connaissances crédibles et fiables sur la manière dont les solutions fondées sur la nature peuvent aider directement à relever les principaux enjeux de société sont disponibles et utilisées par les décideurs à tous les niveaux.  SR 3.2 – La gouvernance inclusive et les mécanismes de financement facilitant le déploiement effectif de solutions fondées sur la nature sont mis à l'essai et adoptés par les décideurs à tous les niveaux.	<ol> <li>22. L'UICN et ses partenaires sont équipés de manière à rassembler et compiler systématiquement des données ventilées pour pouvoir évaluer les avantages matériels et les valeurs culturelles émanant des écosystèmes pour, entre autres, les peuples autochtones et les communautés locales.</li> <li>23. L'UICN et ses partenaires ont un cadre revu par des pairs et des outils pour guider les solutions fondées sur la nature et l'évaluation de l'efficacité des solutions fondées sur la nature dans leur contribution aux ODD pertinents et aux Objectifs d'Aichi, aux niveaux national et infranational.</li> <li>24. Les interventions avec des solutions clés fondées sur la nature promues par l'UICN (p. ex., Forest Landscape Restauration (FLR), Réduction des risques de catastrophe et Mangroves for the Future, gestion des bassins versants et aires protégées) sont équipées pour évaluer et surveiller systématiquement les cadres nationaux requis, y compris juridiques, coutumiers, institutionnels et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre.</li> <li>25. Des mécanismes juridiques, politiques et institutionnels (aux niveaux national et infranational) qui soutiennent et récompensent la gestion responsable des écosystèmes par les communautés locales et autres administrateurs des ressources pour l'obtention d'avantages pour la société sont pilotés et documentés.</li> <li>26. Des mécanismes facilitant la participation active des femmes, des jeunes et des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés à la conception et à l'application de solutions fondées sur la nature sont mis à l'essai, évalués et promus.</li> <li>27. Des mécanismes financiers internationaux ou nationaux complémentaires encourageant le déploiement de solutions fondées sur la nature sont établis et/ou renforcés.</li> </ol>	1.5; 2.4; 3.4; 3.9; 4.7; 5a; 6a; 6b; 6.3; 6.4; 6.5; 6.6; 11.b; 11.3; 11.4 11.5; 12.b; 12.2; 12.6; 12.8; 13.1;14.1; 14.2; 14.7; 15.a; 15.1; 15.5; 15.9; 16.6; 16.7	1, 2, 7, 11, 14, 15, 18,19, 20
	SR 3.3 – Les paysages terrestres et marins et leurs bassins versants, intacts, modifiés et dégradés, qui apportent des avantages directs à la société, sont protégés, gérés et/ou restaurés équitablement.	<ol> <li>De nouveaux cadres de planification et d'investissement nationaux, infranationaux ou d'entreprise sont effectivement appliqués dans des écosystèmes productifs pour contribuer à la conservation de la biodiversité, apporter de manière durable des biens et services écosystémiques et promouvoir la « neutralité en termes de dégradation des terres ».</li> <li>Des processus et méthodologies de restauration apportent des contributions démontrables à la restitution de services écosystémiques clés dans des paysages terrestres, bassins versants et paysages marins dégradés.</li> <li>Des mécanismes juridiques, coutumiers et institutionnels et des ressources sont effectivement mis en œuvre pour maintenir les écosystèmes intacts, naturels et semi-naturels qui apportent des avantages à la société, y compris des aires protégées existantes et nouvelles.</li> </ol>		

### Suivi du Programme de l'UICN 2017-2020

Un petit nombre de résultats et d'indicateurs d'impact relatifs aux éléments de la biodiversité, à l'intégrité des écosystèmes et aux services, aux droits et à l'équité et aux moyens d'existence permettront d'exercer le suivi du Programme de l'UICN 2017–2020 et de faire rapport.

Les indicateurs généraux de l'UICN sont entièrement harmonisés avec les indicateurs qui ont servi à mesurer les progrès des ODD et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ainsi, l'UICN pourra extraire des données d'ensembles de données publiquement disponibles. Certains des indicateurs proposés pour les ODD et des données, tels l'*Indice de la Liste rouge* et les mesures des aires protégées décrites dans *Protected Planet*, sont produits par l'UICN et ses partenaires.

Au début de la période intersessions, des références seront établies pour chaque indicateur, en s'appuyant sur les ensembles de données des Objectifs d'Aichi et des ODD ainsi que sur les données tirées du portefeuille de projets de l'UICN. Les objectifs exacts dépendent des mesures de référence et de la situation financière de l'UICN. En outre, les objectifs sont éclairés par les résolutions de l'UICN et seront donc modulés par les engagements pris par les Membres au Congrès d'Hawaii (« les Engagements d'Hawaii »).

Chaque projet dirigé par le Secrétariat et/ou les Commissions fera rapport – sur le Portail des projets de l'UICN – en fonction des indicateurs mondiaux les plus pertinents pour les travaux en question. Certains indicateurs – ceux qui ont trait à l'engagement des jeunes, par exemple – seront considérés comme étant intersectoriels et seront une responsabilité partagée du point de vue des rapports.

Les Membres et les Comités de Membres pourront faire des rapports volontaires durant la période intersessions ce qui permettra de capter les contributions des Membres au Programme de l'UICN et à la réalisation des ODD et des Objectifs d'Aichi.

### Plan financier global

Le document du Programme sera accompagné par un Plan financier qui exposera les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2017–2020 et la répartition générale des ressources entre les produits et résultats priorisés.

### I. Introduction

« Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ». Telle est la Mission de l'UICN, énoncée dans ses Statuts (§2), qui inspire chaque programme intersessions de l'UICN. Lorsque les négociations du nouveau programme mondial pour l'environnement se sont terminées avec succès en 2015, le monde entier a fait allégeance, en quelque sorte, à cette mission. Avec l'accord des Nations Unies – les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement pour le développement et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le monde entier partage l'impératif de la Vision de l'UICN : « un monde juste qui valorise et conserve la nature ».

La conservation de la biodiversité et le développement durable : des enjeux pressants. Avec, en toile de fond, les gigantesques défis de la conservation et du développement durable auxquels nous faisons face, le Programme de l'UICN 2017–2020 souligne le caractère urgent de l'action – faire cesser la perte de biodiversité et accélérer les solutions qui changeront le cours du développement sur lequel la planète est actuellement engagée.

Espoir, choix, défi, changement. C'est donc dans ce contexte que le programme actuel doit être lu. Des réalisations importantes ont été obtenues sur la scène mondiale et nous donnent beaucoup d'espoir. Mais les indicateurs de la santé planétaire continuent de se détériorer et si les accords mondiaux sont une des clés de la voie vers le succès, il faut avoir la volonté de faire immédiatement volte-face, de changer totalement d'échelle et de tracer un autre chemin. Il faut remettre en cause le chemin que nous suivons actuellement. La bonne nouvelle, c'est qu'il existe maintenant un large consensus – tel qu'il est incarné par les ODD –, que nous avons des choix, et qu'il existe des solutions. Les ODD lancent le défi de la mise en place de changements systémiques en mesure de modifier notre trajectoire vers un chemin durable. Le Programme de l'UICN 2017–2020 relève ce défi et se concentre sur ce qu'il faut changer, maintenant que l'humanité est à la croisée des chemins : la voie vers un avenir durable.

Le changement doit s'effectuer à tous les niveaux. Des changements juridiques et politiques aux niveaux mondial, régional, national et local, jusqu'à l'action communautaire sur le terrain. Des programmes de recherche renforcés jusqu'à une meilleure information et sensibilisation du public. De l'appareil judiciaire et des tribunaux jusqu'aux systèmes financiers et bancaires. Des villes à la campagne. De l'engagement et du leadership des jeunes et de la prochaine génération jusqu'au leadership des communautés confessionnelles et des peuples autochtones. Ainsi, ce Programme de l'UICN 2017–2020 proclame qu'une action concertée, massive et sans précédent est nécessaire si nous voulons modifier la trajectoire prise par l'humanité.

Une Union forte – une Union indispensable. La force de l'Union n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Le pouvoir de l'action collective qui prend source dans la composition large et inclusive de l'Union, à travers les Commissions de l'Union et dans le cadre de la Charte Un seul Programme, offre l'occasion unique de démontrer qu'il existe des solutions fondées sur la nature, que la nature est indulgente et qu'avec des efforts concertés, un scénario catastrophe peut être évité. À l'échelle de l'Union se prennent chaque jour des mesures qui aident à façonner et assurer un avenir durable. Avec des efforts coordonnés et résolus, ces actions peuvent être amplifiées et faire en sorte que la vision du développement durable devienne réalité et que les ODD soient réellement appliqués avec succès.

Faire du changement une réalité. Le Programme de l'UICN 2017–2020 décrit dans le présent document concentre l'énergie et la détermination de l'Union et appelle à l'action concertée pour induire le changement nécessaire afin que les buts et accords obtenus se concrétisent. Le document du Programme marque l'engagement de l'Union à faire progresser les ambitions du cadre de politique mondial pour l'environnement convenu en 2015. L'UICN se concentre sur les résultats qui tirent vers l'avant l'agenda du changement prôné dans le <u>Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020</u> et les <u>Objectifs d'Aichi pour la biodiversité</u> — la pièce maîtresse du dernier Programme intersessions de l'Union — et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Les **Objectifs de développement durable** qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 constituent un cadre universellement applicable et interconnecté, intégrant les trois dimensions du développement durable de façon à représenter un changement radical par rapport à l'approche cloisonnée qui a été, à ce jour, la marque de fabrique de la plupart des cadres de politique relatifs au développement.

Peuples, planète, prospérité, paix et partenariats. Le Programme 2030 est conçu de manière à obtenir des résultats pour les cinq « P » – peuples, planète, prospérité, paix et partenariats. Des objectifs ont été définis pour s'attaquer aux priorités environnementales

dans le cadre des ODD. Les priorités marines, d'eau douce et terrestres sont reflétées dans trois objectifs (ODD 6, 14 et 15, qui portent sur la conservation et l'utilisation durable des eaux douces, du milieu marin et des biomes terrestres, respectivement). En conséquence, toutes les priorités de l'UICN, décrites dans le Programme 2017–2020, sont conçues en fonction d'objectifs pertinents des ODD.

Accord de Paris sur le changement climatique. Autre réalisation importante ayant également donné forme au Programme de l'UICN 2017–2020, l'Accord de Paris sur le changement climatique a été adopté en décembre 2015. L'Accord de Paris a rehaussé l'importance des solutions fondées sur la nature pour le programme sur le changement climatique: en reconnaissant, sans ambiguïté, le rôle des écosystèmes naturels dans la lutte contre le changement climatique et en soulignant qu'il importe de garantir l'intégrité des écosystèmes et la protection de la biodiversité pour lutter contre le changement climatique. Ainsi, l'Accord de Paris définit un mandat politique international plus clair et plus fort pour guider et soutenir les travaux programmatiques de l'UICN pour la période de 2017 à 2020.

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe est un autre forum qui a reconnu le rôle important d'écosystèmes en bonne santé pour protéger les vies humaines contre les catastrophes naturelles.

Maintenir l'élan: l'UICN doit saisir cette occasion et faire appel à toutes ses ressources, en particulier à sa structure unique (plus de 1200 Membres représentant des États et des organisations de la société civile à tous les niveaux; un vaste réseau d'experts dans le monde entier, travaillant pour les six Commissions thématiques de l'UICN; et un Secrétariat technique qualifié comptant environ 1000 employés, en poste dans différents sites et dans toutes les régions du monde) pour faire de cet élan une coalition de solutions pour un avenir durable — un avenir dans lequel le développement humain pourra se poursuivre sans exercer de pressions non durables sur les ressources écologiques de la planète et les processus complexes qui entretiennent la vie sur Terre. Sans un milieu en bonne santé, la capacité de survie de l'espèce humaine et d'autres espèces, sur une planète dégradée de manière chronique, est de plus en plus compromise.

Les priorités du Programme de l'UICN. Dans ce contexte, le Programme de l'UICN 2017–2020 place l'Union comme un joueur principal capable de faire progresser ces cadres clés mondiaux qui, ensemble, façonneront l'avenir de la planète pour les 15 prochaines années. Conformément à sa Mission et à sa Vision, l'UICN jouera le mieux son rôle, dans le contexte de l'après-2015, en poursuivant, plus intensément que jamais, deux objectifs programmatiques principaux qui ont servi de fondement aux travaux de l'Union depuis sa création :

- mobiliser la communauté mondiale pour agir de façon collective, à tous les niveaux, afin d'empêcher la perte et la dégradation de la biodiversité, en particulier en mettant un terme à la crise de l'extinction des espèces et en garantissant l'intégrité des écosystèmes pour améliorer la résilience d'écosystèmes naturels en bonne santé dont toutes les sociétés humaines sont tributaires pour leur prospérité; et
- promouvoir l'équité et la justice sociale, importantes en soi mais tout particulièrement dans le contexte de la conservation.

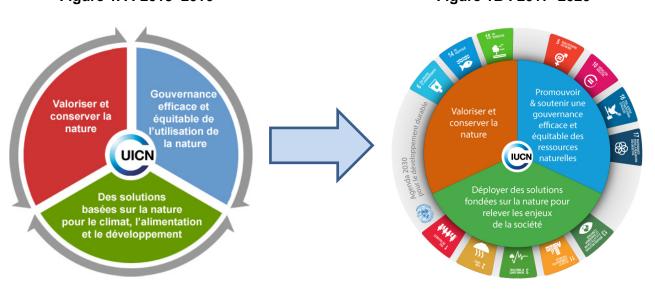
De nouvelles normes de l'UICN pour les projets sur le terrain, rigoureuses et harmonisées avec les mesures de sauvegarde internationales. L'UICN a établi un Système de normes environnementales et sociales (SNES) qui fait partie intégrante de son cycle des projets. Il propose des étapes systématiques et des outils opérationnels pour gérer les performances environnementales et sociales des projets appliqués ou soutenus par

l'UICN. Le SNES permet à l'UICN de trier les projets potentiels en fonction de leurs impacts environnementaux ou sociaux négatifs et de concevoir des mesures appropriées pour éviter, atténuer ou compenser ces impacts. Il veille aussi au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures d'atténuation et à corriger tout effet défavorable découlant de l'exécution d'un projet.

Le SNES est guidé par huit grands principes et quatre normes qui reflètent des domaines environnementaux et sociaux clés et des questions qui sont au cœur de l'approche de l'UICN en matière de conservation; ils comprennent, entre autres, l'engagement de l'UICN envers une approche fondée sur les droits, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et le respect et la satisfaction des droits des peuples autochtones. Les principes et les normes du SNES sont enracinés dans les politiques environnementales et sociales de l'UICN et dans les résolutions du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Ils sont également ancrés dans les valeurs de l'UICN, les outils de bonnes pratiques élaborés par les programmes du Secrétariat de l'UICN et les Commissions de l'UICN et les enseignements tirés de la longue tradition de travail de l'UICN à l'interface entre les questions sociales et de conservation et les droits de l'homme. Les principes et normes du SNES renforcent les objectifs de la Convention sur la diversité biologique ainsi que d'autres conventions internationales pertinentes et accords sur l'environnement et les questions sociales, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les aspects de droits de l'homme inscrits dans les principes et normes ont en outre été façonnés par les travaux de l'Initiative Conservation et Droits Humains dont l'UICN est un membre actif. Le SNES a également été influencé par des lignes directrices et politiques de sauvegarde d'autres organisations telles que la Société financière internationale (SFI) et la Banque mondiale et respecte intégralement les politiques pertinentes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat.

## Cadre du Programme de l'UICN

Figure 1A: 2013–2016 Figure 1B: 2017–2020



Le Programme de l'UICN 2013-2016 (figure 1A) a jeté des fondations solides. Les précédents programmes intersessions de l'UICN ont permis de tirer les enseignements sur

lesquels s'est construit le Programme de l'UICN 2013–2016 qui, lui-même, a jeté des fondations cohérentes et solides pour les travaux fondamentaux de l'UICN visant à conjuguer tous les éléments de la Mission et de la Vision de l'Union. Ainsi, un plan ambitieux de développement et d'intégration de nouveaux produits de connaissance a été forgé pour valoriser et conserver la nature, promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles et démontrer comment, avec des solutions fondées sur la nature, on peut relever certains enjeux critiques de la société : tout cela, en incitant différents acteurs politiques à promouvoir l'adoption et le renforcement d'approches qui ont fait leurs preuves.

Relever la tête et nos ambitions. Le Programme de l'UICN 2013–2016 a été élaboré avec pour objectif d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, adoptés sous les auspices de la CDB, lors du lancement de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. L'UICN entre dans un nouveau cycle de programme quadriennal et, l'on peut dire, à cette occasion, que les enjeux pour la conservation restent de taille. Il est capital de souligner la pertinence de la conservation de la biodiversité pour les avantages économiques et sociaux si l'on veut atteindre les objectifs mondiaux pour la conservation – des objectifs que l'UICN considère impératifs pour sauvegarder la nature de même que le bien-être humain, sans oublier la santé, la justice sociale et l'équité. Ce message, qui doit encore être affiné, était déjà enchâssé dans le concept du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2014 et de la « Promesse de Sydney » qui en est résultée. En conséquence, le Programme de l'UICN 2017–2020 s'appuie sur le Programme 2013–2016, mais cherche à relever l'ambition, la portée, l'impact et le profil des efforts de conservation tout en mettant en place de meilleurs indicateurs pour mesurer l'impact réel des travaux de l'UICN.

Contribuer au programme mondial de développement durable. Le Programme de l'UICN 2017–2020 (figure 1B) cherche à contribuer à la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. C'est avec cette ambition en tête que le Programme 2017–2020, tel qu'il est présenté dans les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessus, a été conçu avec les Objectifs de l'UICN pour 2020 harmonisés avec les cibles des ODD qu'ils soutiennent, pour démontrer que l'UICN s'aligne sur l'impératif de réalisation des ODD. Il convient de noter que beaucoup de cibles des ODD ont été conçues pour s'appuyer sur des engagements existants au titre d'accords et de processus multilatéraux sur l'environnement, y compris les trois Conventions de Rio. En conséquence, en s'alignant sur les cibles des ODD, l'UICN poursuit en même temps sa contribution à la réalisation d'objectifs préexistants, en particulier les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dont l'échéance de 2020 coïncide avec celle du Programme de l'UICN 2017–2020.

Préserver la santé des océans est plus urgent que jamais. Couvrant plus de 70% de la planète, les océans jouent un rôle critique pour la pérennité de la Terre. Depuis quelques années, les menaces qui s'amoncellent sur la vie marine et les processus fondamentaux des océans sont devenues une préoccupation majeure. Les ODD comprennent un objectif spécifique pour les océans qui tient compte de leur importance pour la réalisation du développement durable. L'Accord de Paris sur le changement climatique reconnaît l'importance des océans pour le climat de la planète. Les négociations d'un nouveau cadre juridique international sur les océans, au-delà des juridictions nationales (haute mer), dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer s'ouvriront en 2016. Tout cela témoigne de l'élan donné à la lutte contre les menaces considérables et variées qui pèsent sur l'océan mondial, non seulement celles qui ont trait aux émissions de CO<sub>2</sub> (comme l'acidification et le réchauffement de l'océan), mais aussi d'autres questions méritant notre attention telles que les débris marins (y compris les micro-plastiques) et l'exploitation des fonds sous-marins, ainsi que la manière dont tout cela affecte des écosystèmes particulièrement sensibles tels que les régions polaires et les îles tropicales. Avec le Programme de l'UICN 2017-2020, l'Union travaillera principalement pour soutenir la

réalisation des Objectifs d'Aichi concernant les océans, notamment les Objectifs 6 et 10 ainsi que l'Objectif 11 sur les aires protégées, dans le nouveau cadre d'action défini par les grands accords mondiaux adoptés en 2015.

Préserver la santé des eaux douces est tout aussi important. Sur les quelques 28 000 espèces d'eau douce évaluées pour la Liste rouge de l'UICN, près du tiers sont classées menacées et les populations d'espèces d'eau douce ont subi un déclin de 76% entre 1970 et 2014. Au niveau mondial, les zones humides intérieures ont perdu 64 à 71% de leur étendue au 20° siècle et l'on a évalué que la dégradation des écosystèmes menace la sécurité de l'eau pour 80% de la population mondiale. On estime que d'ici à 2030 les besoins mondiaux en eau devraient dépasser de 40% les approvisionnements actuels, accessibles et fiables. En 2016, la crise de l'eau est considérée comme le pire des « risques mondiaux pour son impact », dans les 10 prochaines années, sur la sécurité politique, sociale et économique. Dans le cadre du Programme de l'UICN 2017-2020, l'Union soutiendra la réalisation de l'ODD 6 sur la sécurité de l'eau et l'eau douce ainsi que les éléments de l'ODD 15 relatifs au milieu terrestre, à l'échelle des Commissions, du Secrétariat et des Membres de l'Union. Il sera essentiel de déployer des efforts intersectoriels pour rassembler les composantes de l'UICN concernées par l'eau, définir les priorités d'action et tirer le meilleur parti des possibilités de synergie et de collaboration.

Un processus d'élaboration du Programme à large base. Ce Programme a été élaboré dans le cadre d'un processus itératif, sur une période qui s'est étalée de novembre 2014 à avril 2016, avec plusieurs cycles de consultations, de participation et de commentaires du Conseil, du Secrétariat et des représentants des six Commissions de l'UICN; des commentaires des Membres de l'UICN, en particulier par l'intermédiaire des Forums régionaux sur la conservation organisés dans toutes les régions de l'UICN entre juin et décembre 2015; des avis des partenaires-cadres de l'UICN ainsi que des recommandations de l'Évaluation indépendante 2015. Ce processus à large base a abouti à un projet qui a été revu par le Conseil à sa réunion d'avril 2016 et adopté pour communication aux Membres de l'UICN, pour examen et approbation, au Congrès mondial de la nature 2016.

## II. Enseignements tirés – Analyse de situation mondiale et Évaluation indépendante 2015

Une analyse de situation mondiale a été préparée comme document de travail pour éclairer l'élaboration du Programme de l'UICN 2017–2020. Cette analyse a cherché à répondre à des questions telles que : « De quoi la conservation a-t-elle besoin ? », « Où travaille l'UICN ? » et « À quels questions et défis ? ». Plus précisément, l'analyse a examiné la proportion des besoins de conservation mondiaux selon différentes régions géographiques, éléments de biodiversité, services écosystémiques, questions de gouvernance et moteurs. L'analyse les a comparés à la proportion de l'effort total investi par les Commissions de l'UICN, le Secrétariat et les Membres pour traiter, dans chaque région, les éléments, services, problèmes ou moteurs et fournir ainsi des informations à l'appui des discussions et des décisions sur les priorités de l'UICN, les niches et les possibilités durant le processus d'élaboration du Programme.

Le Programme de l'UICN est aligné sur des cadres de conservation mondiaux plus généraux. La structure de haut niveau du Programme de l'UICN 2013–2016 est très étroitement alignée sur celle d'autres grands cadres récents relatifs à la conservation, tels les objectifs stratégiques du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 de la Convention sur la diversité biologique et le Cadre conceptuel de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques. La structure de haut niveau de l'analyse de situation est fondée sur la

synthèse de ces trois cadres en « état de la nature », « avantages issus de la nature », « gouvernance de l'utilisation de la nature » et « moteurs du changement de la nature », en tant que mesures complémentaires des besoins de conservation. Dans cette structure de haut niveau, des classifications normalisées telles que celles qui ont été mises au point par Conservation Measures Partnership, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable ont permis une organisation détaillée de l'analyse de situation.

L'UICN a généré des connaissances – ce qui est essentiel pour une analyse de situation; mais des données plus nombreuses et différentes sont nécessaires. Le grand volume de données aujourd'hui disponible dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN est extrêmement utile pour garantir que l'analyse de situation sur « l'état de la nature » et (dans une moindre mesure) sur les « moteurs du changement de la nature » repose sur des données. C'est la plus forte base empirique du Programme de l'UICN et elle devrait être protégée et renforcée en priorité. Il existe peu de données qui permettront des analyses comparatives relatives aux « avantages pour la nature » ou à la « gouvernance de l'utilisation de la nature ». Il est souhaité que le futur Cadre PIN [People in Nature - autrefois 'Dépendance humaine envers la nature' (HDN)] et le Cadre de gouvernance des ressources naturelles, respectivement, apportent des contributions importantes à cet égard. Le Portail de l'Union a joué un rôle non négligeable en permettant la caractérisation géographique et thématique des composantes de l'UICN, en particulier les Commissions et le Secrétariat. Toutefois, beaucoup d'informations des Membres font défaut et l'auto-compilation de cette information est hautement prioritaire.

L'analyse de situation a abouti aux conclusions clés suivantes :

- 1. Parmi les huit Régions statutaires de l'UICN, les plus grands besoins en matière de conservation sont en Afrique, en Amérique du Sud et centrale et en Asie du Sud et de l'Est. À cette constatation correspondent des investissements relativement élevés de l'UICN en Afrique mais les efforts de l'Union semblent déficitaires en Amérique latine et en Asie du Sud et de l'Est. D'autres régions font aussi face à des problèmes particulièrement graves, par exemple les violents conflits qui secouent l'Asie de l'Ouest.
- 2. Les efforts de l'UICN correspondent assez bien aux besoins relatifs à « l'état de la nature » pour les espèces de vertébrés terrestres et pour les écosystèmes terrestres. Toutefois, les efforts de conservation des invertébrés et des écosystèmes aquatiques sont déficitaires dans les investissements de l'Union.
- 3. L'attention que porte l'Union aux « avantages issus de la nature » semble globalement correspondre aux valeurs estimées des principales catégories de services écosystémiques : services d'approvisionnement, de régulation et culturels.
- 4. Environ la moitié des investissements du Secrétariat et des Commissions de l'UICN visant à renforcer la prise de décisions en améliorant les « moteurs du changement de la nature » sont axés sur les moteurs indirects et l'autre moitié sur les moteurs directs. Il n'y a pas de données permettant d'évaluer l'importance des différents moteurs indirects mais pour les moteurs directs, les rares données disponibles suggèrent que les efforts de l'UICN correspondent bien aux besoins.

### Évaluation indépendante de l'UICN 2015 : Conclusions et recommandations clés pour le Programme de l'UICN 2017–2020

L'Évaluation indépendante de l'UICN a eu lieu entre juillet 2015 et mars 2016 sur les thèmes suivants : la niche de l'UICN, les produits de connaissance, les Commissions et l'aptitude institutionnelle par rapport au but. Le cadre ci-dessous résume les messages clés de ce rapport pertinents pour le Programme 2017–2020.

La niche unique de l'UICN, c'est sa capacité de rassembler. Sa capacité de rassembler les Commissions, les Membres, les partenaires et autres acteurs pour obtenir des résultats pour la conservation et le développement durable classe l'UICN à part. D'autres organisations partagent des caractéristiques semblables – influencer la politique, utiliser des données scientifiques ou fixer des normes – mais c'est le pouvoir rassembleur qui classe l'UICN à part. L'évaluation recommande que l'UICN se présente explicitement comme un rassembleur fiable, jetant des ponts entre les perspectives de différents secteurs et divers acteurs dans le but d'influencer les politiques et les pratiques relatives à la biodiversité et au développement durable.

L'UICN doit cette niche à ses travaux scientifiques, ses réseaux d'experts et ses capacités d'influencer les politiques. L'UICN est généralement perçue comme une organisation qui utilise les connaissances pour influencer les politiques mais il y a encore beaucoup à faire. L'UICN devrait faciliter les processus qui construisent le consensus, mettre ses connaissances à profit, développer son rôle de canal de communication clé pour les positions politiques, renforcer l'engagement du secteur privé et utiliser plus efficacement son statut d'Observateur auprès des Nations Unies.

Les connaissances de l'UICN répondent à de vrais besoins. Toutes les connaissances examinées sont issues de la demande, basées sur des besoins articulés. Les connaissances de l'UICN sont judicieusement situées, à l'intersection entre la conservation et le développement durable.

Ces dernières années, l'UICN a délibérément intégré les connaissances autochtones. Il y a peu encore, l'UICN accordait peu de place aux peuples autochtones et à leurs connaissances mais cet aspect s'améliore et l'UICN cherche à reconnaître et intégrer les connaissances autochtones dans les approches, méthodologies et pratiques.

Les produits de connaissance holistiques ont plus de chance d'être efficaces. L'évaluation note qu'une des caractéristiques définissant les produits de connaissance les plus efficaces est qu'ils sont basés sur des normes approuvées, règles et procédures, ensembles de données, outils, produits de renforcement des capacités et des mesures favorisant l'utilisation. L'évaluation recommande de veiller à garantir la qualité en fixant des normes et en faisant réviser les produits par des pairs.

Les connaissances de l'UICN peuvent éclairer toute une gamme de résultats. L'évaluation décrit une gamme de moyens permettant d'obtenir des résultats et comprenant la politique et l'action aux niveaux mondial, national et régional, l'attribution de ressources financières, publiques et privées, mondiales et la recherche. Lorsqu'elles sont ciblées, les connaissances de l'UICN ont la capacité d'influencer des usagers spécifiques et des publics populaires. L'UICN devrait planifier des moyens spécifiques d'obtenir des résultats pour les politiques, les pratiques, les travaux de recherche et l'engagement populaire.

L'UICN peut améliorer son efficacité institutionnelle pour répondre aux objectifs. La Charte Un seul Programme, porteuse d'aspirations, n'a pas encore conduit à une action collective et il y a largement place pour mettre en œuvre la Charte en appui à la niche de l'UICN et aux objectifs programmatiques. L'UICN doit chercher à construire une stratégie inclusive pour les Membres, améliorer la valeur et faire participer les Commissions et les Comités nationaux et régionaux ainsi qu'à motiver des comportements en mesure de briser le cloisonnement à l'échelle de l'Union.

### III. L'UICN - Influencer le changement pour un avenir durable

Influencer le changement – le cœur de la Mission de l'UICN. En tant qu'Union entre des gouvernements et des ONG Membres, des Commissions et un Secrétariat, l'UICN a pour objectif d'influencer le changement – pour améliorer les droits des peuples et leurs moyens d'existence et pour conserver les espèces et les écosystèmes en bonne santé – en générant et utilisant des connaissances, influençant la politique et démontrant des solutions pour la conservation de la biodiversité et, en conséquence, les défis du développement durable.

Diversité des Membres de l'UICN – rassembler et construire des partenariats pour l'action. En s'appuyant sur un ensemble unique d'atouts à l'échelle de l'Union, sur une longue histoire de production de connaissances fiables, sur un accès privilégié aux décideurs, l'UICN est en mesure d'influencer les politiques et les comportements à l'échelle de la société. Une des clés de l'influence de l'UICN est sa capacité de jeter des passerelles entre la science et la politique, entre les connaissances et l'action et entre le secteur gouvernemental et le secteur non gouvernemental, le secteur privé et le secteur public et de mobiliser les organisations, les individus, les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux pour soutenir des actions conjointes et trouver, ensemble, des solutions.

Générer des connaissances pour influer sur les politiques et agir. L'UICN est reconnue et valorisée par son réseau parce qu'elle génère, gère, diffuse et facilite l'utilisation des connaissances sur la conservation. Cela comprend, pêle-mêle, un travail normatif, la production de données, d'évaluations et d'outils, la science et les lecons relatives à la conservation des espèces et aux écosystèmes, l'action pour relever les défis mondiaux du développement, du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la prévention des risques de catastrophe. L'UICN cherche aussi à assurer les droits de la nature et des secteurs vulnérables de la société en renforçant la gouvernance et les approches de conservation fondées sur les droits. Les connaissances sont largement diffusées et reprises par l'Union elle-même, le système international, les gouvernements, la communauté des donateurs, le secteur privé, les scientifiques et les praticiens. Les connaissances générées par les Commissions, les Membres et le Secrétariat de l'UICN servent à agir et à influencer les politiques mais aussi à générer, en retour, de nouvelles connaissances. Elles prennent la forme de produits bien établis comme la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et Protected Planet ainsi que de produits nouveaux tels que la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes et les Zones clés pour la biodiversité, tous fondés sur des normes approuvées par l'UICN.

Influencer la politique et les acteurs pour obtenir un changement généralisé. L'UICN a un accès privilégié aux décideurs, aux niveaux mondial, régional, national et local, ce qui lui donne l'occasion d'exercer son influence. L'UICN fait reposer son influence politique sur des données scientifiques et factuelles plutôt que sur des prescriptions ou des pressions, et peut ainsi avoir une influence plus directe et plus durable. L'UICN tend la main à des acteurs qui n'appartiennent pas à la communauté de la conservation et incite des partenaires tels que les donateurs et les Nations Unies à adopter ses normes et ses outils dans leurs investissements pour le développement.

Les moteurs de la perte de biodiversité et autres grandes tendances. Le Programme de l'UICN 2017–2020 est principalement axé sur le renforcement du succès des mesures de conservation et de gouvernance nécessaires pour enrayer les moteurs directs de l'appauvrissement de la biodiversité et des avantages qu'elle nous apporte. Toutefois, pour garantir la permanence de ces succès, l'UICN reconnaît qu'elle devra intégrer plus profondément les moteurs indirects dans ses travaux. Il s'agit notamment des pratiques agricoles, de l'urbanisation, des pressions démographiques et de l'absence du capital naturel et des services écosystémiques dans la planification économique en général. En conséquence, l'UICN s'attachera davantage à la connaissance de ces moteurs en

s'appuyant sur ses travaux précédents concernant l'agriculture<sup>3</sup>, les villes<sup>4</sup> et l'économie<sup>5</sup> et à trouver des moyens d'intégrer les recommandations politiques pour réduire les pressions que ces moteurs exercent sur l'environnement naturel et la biodiversité.

**Fondement direct des ODD.** Il convient de noter que les ODD s'appuient sur une reconnaissance explicite de l'intégration de la durabilité environnementale, sociale et économique. Dans ce contexte, l'UICN cherchera directement à réaliser les objectifs environnementaux des ODD (notamment les ODD 1, 2, 6, 11, 12, 13, 14, 15 – voir sections suivantes) tout en les replaçant dans le contexte de la réalisation de l'ensemble des ODD.

Au niveau international, l'UICN cherche activement à influencer certains mécanismes clés de la gouvernance environnementale tels que les processus politiques de haut niveau qui dépendent de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme les processus des ODD mais aussi de conventions internationales relatives à l'environnement telles que la CDB, la CCNUCC, la CNULD, la CITES, Ramsar et d'autres pour promouvoir le rôle de la biodiversité, des services écosystémiques, de l'égalité entre les sexes, des droits et de la gouvernance et du droit de l'environnement et obtenir des résultats en matière de développement durable. Au niveau national, l'UICN conseille les gouvernements concernant les positions de négociation, traduisant les engagements internationaux en politiques nationales et construisant les capacités d'application. Au niveau local, l'Union cherche à influencer une gouvernance localement adaptée et des cadres juridiques favorisant la nature, la biodiversité et les droits des communautés locales ainsi que des utilisateurs des ressources naturelles.

Produire des résultats en matière de conservation et apprendre. L'UICN étant par nature une union, les Membres, les Commissions ou le Secrétariat ont la possibilité de démontrer la conservation fondée sur les droits et des solutions fondées sur la nature puis d'influencer les autres membres et organisations partenaires pour démultiplier les approches positives. L'enseignement et les résultats des actions de conservation réussies servent de diverses manières — pour communiquer et générer des approches positives et pour influer sur les actions des partenaires et le contexte politique dans lequel ils travaillent. Des actions de conservation particulièrement réussies peuvent influencer la politique internationale et nationale.

La communication des actions en matière de conservation, et des succès en particulier, est fondamentale. Elle ne démontre pas seulement l'impact positif des efforts de conservation, mais prépare le terrain pour d'autres travaux et aide à promouvoir la sensibilisation, les meilleures pratiques et l'acceptation générale. La pertinence du Programme de l'UICN s'étend bien au-delà de ceux qui sont immédiatement sensibles à son contenu. Une communication efficace peut démontrer les relations importantes entre les travaux de l'UICN et les enjeux de société tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et les conflits, pour n'en citer que trois. Elle démontre aussi à des donateurs potentiels, tels que les organismes de développement et le secteur privé, la nécessité de financer la conservation. À travers toute l'UICN, la communication est un défi majeur et permanent et il importe de redoubler d'efforts pour atteindre une échelle permettant de capter et d'informer de nouveaux publics difficiles à toucher ou d'influencer les décisions politiques et financières à grande échelle.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> c.-à-d. Groupe d'étude CGE/CSE sur les pesticides systémiques, Groupe de spécialistes CSE des plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées, Groupe de spécialistes CMDE des sols et des systèmes agricoles durables

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> c.-à-d. Groupe de spécialistes de l'urbanisation CMAP

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> c.-à-d. Thème CPEES sur l'environnement, la macroéconomie, le commerce et l'investissement, Programme mondial de l'UICN sur l'économie

Un avenir durable doit inspirer la prochaine génération. À long terme, la Mission de l'UICN et le Programme mondial 2030 dépendent autant de ceux qui s'en soucient aujourd'hui que de ceux qui s'en soucieront demain; ils dépendent autant des leaders d'aujourd'hui que des leaders de demain. L'UICN fera en sorte que les jeunes puissent trouver leur place dans le Programme 2017-2020 et mettra au défi l'Union entière d'inspirer les jeunes à se saisir de la cause de la conservation et du développement durable et en retour de s'inspirer de l'énergie, de la passion et de l'engagement d'une nouvelle génération. Les efforts seront notamment multipliés pour toucher un groupe plus large de citoyens, en particulier dans les villes en plein essor, et faire en sorte qu'ils aient accès à la nature et à ses avantages et pour renforcer l'appui pour la conservation. Il est, en particulier, nécessaire d'inspirer et d'intéresser les jeunes et de promouvoir des partenariats intergénérations plus forts. Les Commissions de l'UICN ont un rôle d'importance critique à jouer en attirant et en inspirant les jeunes pour qu'ils valorisent la nature et s'intéressent activement aux enjeux de la conservation de la nature et du développement durable.

Rassembler – une Union unique pour le changement. Pour paraphraser plusieurs évaluations indépendantes de l'UICN: « Si l'UICN n'existait pas, il faudrait l'inventer, mais dans le monde d'aujourd'hui, ce serait difficile. » La structure de l'Union, la science et les connaissances fiables, l'accent mis sur la nature et les droits des peuples et la recherche de solutions aux enjeux de société ainsi que l'accès aux décideurs, tout cela n'appartient qu'à l'UICN. L'UICN a démontré qu'en assurant les droits et la bonne gouvernance de la nature, l'environnement peut être conservé et les avantages pour le bien-être humain garantis.

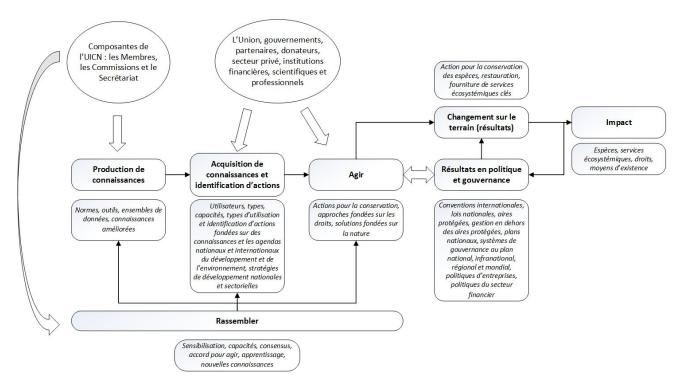


Figure 2 : La théorie du changement de l'UICN<sup>6</sup>

Le Programme de l'UICN 2017-2020 se compose de trois Domaines de programme. Les connaissances pertinentes seront générées et renforcées dans le cadre de chacun des Domaines de programme, en réaction aux enseignements acquis par l'action sur le terrain et à la demande politique dans des domaines qui sont au cœur de l'Union : i) valoriser la

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce diagramme de théorie du changement est une simple représentation linéaire d'une réalité complexe, dynamique et non linéaire.

biodiversité ; ii) concevoir des dispositions de gouvernance efficaces et équitables ; et iii) traduire les connaissances et la politique en action sur le terrain pour déployer des solutions fondées sur la nature.

Les trois Domaines de programme sont :

- 1. valoriser et conserver la nature ;
- 2. promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles :
- 3. déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social.

### IV. Domaine de programme 1 : Valoriser et conserver la nature

### a) Contexte

La diversité biologique ('biodiversité'), y compris la fourniture de services écosystémiques, est essentielle pour le bien-être humain. Ses éléments – écosystèmes, espèces et gènes – et les processus qui les maintiennent interagissent selon des modes nombreux et divers, parfois encore inconnus, pour soutenir les systèmes entretenant la vie sur cette planète, sur terre, dans les eaux douces et dans les mers. La biodiversité joue un rôle essentiel dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être de l'humanité, les substances médicinales, la purification de l'air et de l'eau et l'enrichissement spirituel et culturel ; et elle contribue directement aux moyens d'existence et au développement économique locaux.

La planète est en danger et à la croisée des chemins. Il n'a jamais été plus important de prendre soin et de guérir le fragile manteau vert et bleu de la planète, qui est la base de toute vie ; les choix que nous faisons et l'action que nous mènerons ces quatre prochaines années vont, dans une large mesure, déterminer l'existence future de l'humanité sur la terre.

Les Objectifs de développement durable représentent non seulement un programme audacieux, ambitieux et novateur de développement durable pour les 15 années à venir, mais aussi la mission la plus importante que le monde ait jamais eue en matière de conservation de la nature.

Les ODD 14 et 15 s'appuient sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Beaucoup d'autres ODD reprennent, par ailleurs, d'importants objectifs des Objectifs d'Aichi ; ainsi, l'ODD 6 porte sur la protection des écosystèmes d'eau douce comme le demandent les Objectifs d'Aichi 5, 11, 12 et 14. Par conséquent, la mise en œuvre des ODD aura un impact sur la conservation, et cet impact mènera au développement durable.

### b) Analyse de situation

Un appauvrissement continu et sans précédent de la biodiversité. Malgré son importance fondamentale, la biodiversité continue de s'éroder et il y a tout lieu de croire que ce processus va se poursuivre. Cette crise causée par l'homme est sans précédent, avec des taux d'extinction nettement supérieurs aux niveaux naturels, et des espèces d'animaux, de plantes et de champignons plus menacées que jamais<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> http://cmsdata.iucn.org/downloads/species\_extinction\_05\_2007.pdf

Des causes directes et indirectes contribuent à la perte de biodiversité et ont des effets plus généraux sur la nature. Au nombre des causes indirectes figurent des facteurs aussi bien d'ordre économique, socio-politique, démographique, scientifique ou technologique, que culturel et religieux. L'interaction entre plusieurs facteurs affecte à son tour le niveau global de consommation. Parmi les causes directes on citera la destruction de l'habitat, l'agriculture intensive (certaines pratiques agricoles sont une cause majeure de perte de biodiversité), la foresterie et l'aquaculture, le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, les espèces exotiques envahissantes et l'exploitation non durable des espèces (y compris l'augmentation extrêmement préoccupante du commerce illégal d'espèces sauvages<sup>8</sup>) sur terre, dans les systèmes d'eau douce et dans les océans. De plus, ces facteurs évoluent. La population humaine et l'économie mondiales ne cessent de croître ce qui intensifie l'urbanisation, la déconnection d'avec la nature, la demande de nourriture, de fibres, d'énergie et d'eau, faisant ressortir l'urgence de relever les enjeux de la gestion durable.

Comprendre les causes aide à déterminer les solutions envisageables. Pour renforcer les effets positifs et réduire au maximum les incidences négatives, il est essentiel de comprendre les facteurs responsables de la perte de biodiversité et de services écosystémiques et qui ont des impacts sur la nature dans son ensemble.

Le cadre des ODD – une occasion de valoriser et conserver la nature. L'ODD 14 sur les océans et les ressources marines, ainsi que l'ODD 15 sur la biodiversité terrestre et d'eau douce, constituent le « noyau de la conservation » dans le cadre des ODD, sans lequel les autres objectifs seraient inatteignables. L'UICN a participé à l'élaboration de ces objectifs pour s'assurer qu'ils s'appuient sur les obligations existantes, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'UICN, à travers ce Domaine de programme, sera un acteur important de la réalisation de ces objectifs. Les produits de connaissance de l'UICN sont inclus dans le cadre des indicateurs des ODD comme une reconnaissance de ce que l'UICN possède le savoir scientifique crédible nécessaire pour aider les gouvernements et les autres acteurs à suivre les progrès accomplis dans le sens des ODD.

Les 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont un appel permanent à l'action. En 2010, la CDB a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020<sup>9</sup> afin de galvaniser l'action en faveur de la conservation. Le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui lui sont associés ont pour vision « Vivre en harmonie avec la nature », à savoir « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

Le cadre stratégique : les bonnes cibles – des avancées insuffisantes. La réalisation des Objectifs d'Aichi aiderait à répondre efficacement à la crise de la biodiversité. Toutefois, les mesures prises pour les mettre en œuvre, que ce soit par les Parties à la CDB au niveau national, ou par la communauté mondiale, sont insuffisantes. L'absence de sensibilisation à la biodiversité en dehors du cercle des spécialistes de la conservation est un autre obstacle à la réalisation de ces objectifs. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique 4*<sup>10</sup> (GBO-4) montrent qu'il conviendra de redoubler d'efforts si nous voulons mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et atteindre ses Objectifs d'Aichi d'ici à 2020, Ainsi, le défi pour ce Programme de l'UICN consiste à saisir l'occasion de soutenir la mise en œuvre des ODD et par là-même, d'accélérer leurs effets sur la conservation.

10 https://www.cbd.int/gbo4/

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> http://www.unep.org/yearbook/2014/PDF/chapt4.pdf

Le Plan stratégique pour la diversité biologique : https://www.cbd.int/sp/

La nature est précieuse et la nature n'a pas de prix. L'UICN reconnaît que la biodiversité possède de nombreuses valeurs. Certaines peuvent être quantifiées et estimées en termes monétaires, tandis que d'autres sont plus intangibles, notamment la santé mentale et spirituelle, la qualité de vie et le bien-être social. La politique économique ne reconnaît que rarement la valeur de la nature pour l'homme. Intégrer la valeur de la nature dans la prise de décision, renforcer les mesures de dissuasion concernant la destruction de la nature, éliminer les incitations perverses à détruire la nature, et faire de la nature un objectif viable en matière d'investissement, sont autant d'actions nécessaires.

Les tendances sont réversibles : mesures de conservation favorables aux espèces, aux gènes et aux écosystèmes. Proactives et ciblées, les mesures de conservation peuvent empêcher la perte de biodiversité et inverser la tendance<sup>11</sup>, et avoir un effet compensatoire par rapport à la solution de la « non-action ». Parmi les interventions couronnées de succès, parfois par la mise en œuvre de lois ou politiques, on citera les programmes de rétablissement d'espèces, la création d'aires protégées, la restauration d'écosystèmes, le contrôle des espèces envahissantes, les programmes de réintroduction, les programmes de conservation ex situ et les programmes de gestion efficaces, toutes choses que l'UICN traite dans le cadre de ce Domaine de programme. Par exemple, les données de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, qui répertorie les espèces menacées d'extinction dans le monde, orientent l'action de conservation pour qu'elle obtienne des résultats positifs et concrets. Le document intitulé *Protected Planet Report*<sup>12</sup> atteste de l'accélération de l'expansion des aires protégées pour conserver la biodiversité mais démontre aussi que nombre de Zones clés pour la biodiversité et le bien-être humain restent sans protection.

L'engagement communautaire en faveur de la conservation est la clé de nombreux projets réussis. Il facilite l'appui de la société aux espaces et aux espèces sauvages, ainsi que le partage des connaissances sur la biodiversité locale. Nombre de projets locaux réussis ont été documentés à l'issue d'interventions ciblées, notamment grâce aux mesures de conservation de l'UICN en faveur des espèces, par exemple, l'Initiative Sauvons nos espèces qui soutient l'action de conservation sur le terrain menée avec des femmes et des hommes des communautés locales.

Des expériences personnelles avec la nature, en particulier à un jeune âge, font naître des passions pour le monde naturel qui se traduiront par un soutien indéfectible à sa préservation. Le Programme appuiera la mise en œuvre de projets tels que #NatureForAll afin d'associer la jeunesse, les citadins, les groupes démunis et marginalisés, et toutes celles et ceux pour qui il est difficile d'avoir une expérience directe de la nature ; du même coup, il favorisera une sensibilisation accrue à la nature, renforcera la motivation de toutes les générations à découvrir la nature et à développer des liens à vie avec celle-ci, renforçant ainsi l'engagement personnel dans les actions de conservation.

Le niveau d'action actuel est sans commune mesure avec l'ampleur de la menace. Néanmoins, les mesures déployées actuellement pour enrayer l'érosion de la biodiversité ne font pas le poids face à l'ampleur des menaces. Une action s'impose dès lors, non seulement de la part du secteur de la conservation mais de la plupart des autres secteurs (droit, industrie, activités d'extraction, agriculture, pêche, foresterie, transports, énergie, gestion des déchets, gestion des ressources en eau, urbanisme et autres). La conservation de la biodiversité et la lutte contre la crise de l'extinction exigent ambition, sentiment d'urgence, investissement et action.

http://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap\_home/?18786/Protected-Planet-Report-2014

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Hoffmann M, Hilton-Taylor C, Angulo A et al (2010). The impact of conservation on the status of the world's vertebrates. Science 330: 1503-1509.

Le financement de la conservation doit être un dénominateur commun. Une capacité financière limitée représente un obstacle majeur à la réalisation des Objectifs d'Aichi, en particulier dans les pays en développement. Pour lutter contre la perte de diversité biologique, il importe de mobiliser des ressources de toutes les sources pour financer la recherche, les outils et les interventions sur le terrain. Cette mobilisation est demandée dans l'ODD 15, cibles 15.a et b, ainsi que dans l'Objectif 20 d'Aichi : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. L'UICN soutiendra la mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources en faveur de la biodiversité.

Le tourisme et les loisirs dans la nature sont en plein essor dans les parcs, les aires protégées et autres points chauds de la biodiversité à travers le monde. Présent dans les Objectifs de développement durable et jouant un rôle dans au moins 12 des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, le tourisme responsable encourage l'éducation à l'environnement, le développement durable, le financement de la conservation et l'engagement des communautés et des visiteurs envers la conservation de la nature. Il est cependant regrettable que dans de nombreux cas, les activités et les destinations touristiques fondées sur la nature dépassent la capacité de charge et/ou n'ont ni les bonnes infrastructures, ni les bons programmes et règlements en place pour empêcher de graves impacts sur la nature et les communautés locales. L'UICN est consciente qu'il est impératif de redoubler d'efforts pour réduire les impacts anthropiques du tourisme sur les espèces sauvages et les écosystèmes.

### c) Justification

Valoriser et conserver la nature, c'est la raison d'être de l'UICN, le cœur de ses travaux dictés par des mandats clairs et forts. Au cours des cinq dernières sessions du Congrès mondial de la nature, les Membres ont adopté un grand nombre de résolutions appelant l'UICN à traiter la question de la valorisation de la biodiversité (à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature), des espèces et habitats menacés, de la conservation des espèces et des aires protégées, y compris les biens du patrimoine mondial, et à veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit durable.

Le développement durable n'est envisageable qu'avec une planète en bonne santé. L'adoption des ODD a révélé que le développement durable doit se fonder sur de solides systèmes entretenant la vie sur terre. Il est désormais admis que pour que le développement durable soit possible, il est essentiel que la nature le sous-tende.

Atteindre les ODD. Ce Domaine de programme s'articule autour d'une action qui favorisera directement la réalisation des cibles de l'ODD 14 (sur la conservation et l'utilisation durable des océans) et de l'ODD 15 (sur la préservation des écosystèmes terrestres et d'eau douce) en particulier, mais aussi des cibles de l'ODD 2 sur l'élimination de la faim, de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, de l'ODD 6 sur la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, de l'ODD 11 sur la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel mondial et de l'ODD 12 sur la gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Ce Domaine de programme sera aussi directement favorable à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020. Il contribue directement à la réalisation des objectifs figurant dans les Buts stratégiques B<sup>13</sup> et C<sup>14</sup> en particulier. En outre,

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable : en particulier l'Objectif 5 : le rythme de perte des habitats est réduit ; Objectif 9 : Les espèces exotiques envahissantes sont combattues

le Domaine de programme contribuera à plusieurs objectifs, cibles et engagements spécifiques ancrés dans les trois Conventions de Rio: CDB, CCNUCC et CNULD. Il contribue, en outre, aux six autres conventions relatives à la biodiversité, telles que la Convention de Ramsar, et guidera le développement de nouveaux accords, par exemple la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau.

Le Programme de l'UICN mettra en pratique la 'Promesse de Sydney'. Le Congrès mondial des Parcs de 2014 a débouché sur la 'Promesse de Sydney' 15, un engagement à transformer la perspective, la politique et la pratique afin d'améliorer les aires protégées comme étant l'un des meilleurs investissements dans l'avenir de notre planète et dans notre propre avenir. Une multitude d'idées audacieuses et novatrices 16 ont été émises pour allier conservation de la biodiversité et durabilité.

### d) Approche, résultats proposés, cibles

Traiter les causes directes et indirectes de la perte de biodiversité. Le Domaine de programme 'Valoriser et conserver la nature' continuera de traiter les causes directes et indirectes de la perte de biodiversité, et s'attachera à améliorer l'état de la diversité biologique. Il vise en outre à inciter la société à valoriser davantage la nature, et s'attache à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques efficaces, sensibles à l'égalité entre les sexes et bénéfiques à la conservation de la nature. Il est essentiel de combler les lacunes dans la législation et de veiller à garantir l'application des lois existantes.

Miser sur les ODD et sur les Objectifs d'Aichi. Ce Domaine de programme surveillera et rendra compte de la façon dont l'UICN contribuera à la réalisation qui s'impose d'urgence des ODD pertinents et des 20 Objectifs d'Aichi. Trois Sous-résultats sont prévus pour ce Domaine de programme au titre d'un Résultat mondial. En parvenant à ces Sous-résultats, l'UICN tracera une trajectoire à long terme qui lui permettra, par ses activités liées à la valorisation et la conservation de la nature, de contribuer activement et largement à la réalisation des ODD et du programme pour l'après-2015, comme le montre l'encadré ciaprès.

### Comment l'action de l'UICN liée au Domaine de programme « Valoriser et conserver la nature » contribuera à la réalisation des ODD

Les activités qui seront menées au titre du Domaine de programme 1 contribueront directement à la réussite de la réalisation des Objectifs de développement durable et des cibles suivants (comme indiqué plus en détail dans le Tableau 1) :

- **ODD 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (cible 2.5) ;
- ODD 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (cibles 5.5, 5.a, 5.b et 5.c)
- **ODD 6** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (cible 6.6) ;
- **ODD 11** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (cible 11.4);

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique : en particulier l'Objectif 11 : Augmentation du nombre d'aires protégées : Objectif 12 : L'extinction est évitée grâce à la conservation des espèces ; Objectif 13 : La diversité génétique est maintenue 
<sup>15</sup> <a href="http://worldparkscongress.org/about/promise\_of\_sydney.html">http://worldparkscongress.org/about/promise\_of\_sydney.html</a>

http://worldparkscongress.org/about/promise of sydney innovative approaches.html

- **ODD 12** Établir des modes de consommation et de production durables (cible 12.2);
- **ODD 13** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (cible 13.3) :
- ODD 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (cibles 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6 et 14.7);
- ODD 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (cibles 15.a, 15.c, 15.1, 15.4, 15.5, 15.7, 15.8 et 15.9).

En particulier, l'atteinte des objectifs du Domaine de programme 1 d'ici à 2020 représenterait une contribution de taille à la réalisation des ODD et des Objectifs 5, 9, 11, 12 et 13 d'Aichi. Cette influence se mesure à travers les indicateurs suivants (reposant sur les indicateurs provisoires 'officiels' que prépare actuellement la Commission Statistique des Nations Unies pour évaluer les ODD) :

- d'ici à 2020, la couverture des aires protégées dans les sites importants pour la biodiversité marine aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 14.5 (aires marines protégées), l'Objectif 5 d'Aichi (réduction de la perte d'habitat) et l'Objectif 11 d'Aichi (augmentation des aires protégées)];
- d'ici à 2020, la couverture des aires protégées dans les sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour les ODD 15.1 et 15.4 (aires terrestres et d'eau douce intérieures protégées), l'Objectif 5 d'Aichi (réduction de la perte d'habitat) et l'Objectif 11 d'Aichi (augmentation des aires protégées)];
- d'ici à 2020, la valeur de l'Indice de la Liste rouge aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.5 et l'Objectif 12 d'Aichi (prévention des extinctions) ainsi que l'Objectif d'Aichi 13 (maintien de la diversité génétique)];
- d'ici à 2020, la valeur de l'Indice de la Liste rouge aura augmenté pour les espèces faisant l'objet de commerce, et le nombre de pays ayant élaboré, mis en œuvre et appliqué des politiques et lois nationales sur le commerce illégal des espèces sauvages aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.7 (commerce des espèces sauvages) et l'Objectif 12 d'Aichi (prévention des extinctions)];
- d'ici à 2020, le nombre de pays ayant adopté une législation nationale relative à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes aura augmenté, le nombre d'espèces et de voies d'introduction identifiées aura augmenté et le nombre d'éradications effectives réalisées aura augmenté [voir les indicateurs proposés pour l'ODD 15.8 et l'Objectif 9 d'Aichi (prévention des espèces exotiques envahissantes)].

**Utiliser des indicateurs d'impact de haut niveau.** Il est évident que l'UICN ne peut, à elle seule ou sur une période de quatre ans, atteindre les objectifs et les indicateurs décrits plus haut. Toutefois, les ODD constituent le cadre et le contexte dans lesquels le Programme de l'UICN 2017–2020 opère, de même que les objectifs à plus long terme (2030) à l'aune desquels se fera le suivi du programme quant à l'impact de haut niveau visé. Cela étant, il convient de rappeler que, pour la période 2017-2020, les ODD ne devraient pas être utilisés comme des indicateurs directs, imputables et à court terme. Sur le plan opérationnel, les Résultats mondiaux de l'UICN seront atteints grâce à la réalisation directe et imputable des Sous-résultats et Objectifs suivants.

**Utiliser les indicateurs des ODD pour suivre la contribution de l'UICN à la réalisation des cibles des ODD.** Au moment de la rédaction du présent document, les indicateurs des ODD n'avaient pas encore été finalisés, d'où l'impossibilité de connaître leur forme définitive. On sait toutefois que, pour le Congrès mondial de la nature 2016, l'UICN sera en mesure d'utiliser les indicateurs des ODD pour suivre sa contribution à la réalisation des cibles des ODD, outre les objectifs opérationnels de l'Union définis pour 2020 et les indicateurs relatifs à la période 2017–2020.

### Résultat mondial 1. Le risque pour les espèces et les écosystèmes est réduit.

La concrétisation de ce Résultat mondial passe par ce qui suit :

Sous-résultat 1.1. Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité sont disponibles, utilisées et diffusées efficacement.

L'UICN, la source « incontournable » de connaissances sur la biodiversité. Il y a bien longtemps que l'UICN crée et fournit des connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité. Actuellement, 7 des 22 indicateurs adoptés par la CDB pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi reposent sur des connaissances accumulées par l'UICN¹7. Cette dernière vise à approfondir et intégrer les connaissances mobilisées à travers ses Commissions, ses Membres et son Secrétariat, pour en faire la source « incontournable » de connaissances nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des objectifs stratégiques mondiaux en matière de biodiversité. Nous allons nous attacher à démontrer que nous avons amélioré les liens entre ce savoir et la mise en œuvre de notre politique (conservation effective) :

- Objectif 1 : La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ évaluations mondiales de 160 000 espèces terminées (y compris les réévaluations) afin de générer des indicateurs, et au moins 75% des pays ayant des Listes rouges nationales et régionales utilisent les Catégories et Critères de la Liste Rouge de l'UICN. Une priorité essentielle est de poursuivre l'extension de la couverture taxonomique de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en évaluant de nouvelles espèces de plantes, d'invertébrés et de champignons, ainsi que des espèces du milieu marin et d'eau douce, afin que la Liste rouge devienne représentative de l'ensemble de la biodiversité un véritable 'Baromètre biologique'. La Liste Rouge est intégrée dans le cadre des indicateurs proposés pour les ODD. La ventilation des données qu'elle contient permettrait de mesurer les progrès concernant les ODD 14 et 15, ainsi que les cibles spécifiques d'autres objectifs comme l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et l'ODD 6 sur l'eau douce.
- Objectif 2: La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes garantit une évaluation mondiale du risque d'effondrement de 25% des écosystèmes mondiaux selon une classification mondiale des écosystèmes acceptée. La Liste rouge des écosystèmes sera complétée en 2017–2020 afin de fournir des données de portée mondiale sur les risques pour les écosystèmes qui viendront compléter les informations fournies par la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.
- Objectif 3 : Protected Planet décrit l'information exacte et actualisée sur les aires protégées dans le cadre de l'Objectif 11 d'Aichi, y compris la couverture, l'efficacité de la gestion, la gouvernance, la représentativité écologique, la connectivité, d'autres mesures efficaces reposant sur la conservation des sites, ainsi que les résultats et d'autres indicateurs pour l'inscription sur la Liste verte.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-03-fr.pdf

En collaboration avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE, l'UICN s'emploiera à optimiser l'utilisation et l'influence des informations en améliorant la qualité des données, la fonctionnalité et la couverture de tous les types de gouvernance des aires protégées et des aires conservées, garantissant ainsi la disponibilité des informations relatives à tous les éléments de l'Objectif 11 d'Aichi. Les renseignements sur les résultats positifs pour la biodiversité seront intégrés dans la base de données constituée à partir de la *Liste verte des aires protégées* (voir Objectif 5, quatrième point, ci-dessous).

- Objectif 4 : 2500 Zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont identifiées et les ensembles de données actuels sont actualisés par rapport à la norme ZCB pour décrire tous les sites contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité. La norme combinera différentes approches afin d'identifier les Zones importantes pour la conservation des oiseaux, les sites de l'Alliance Extinction Zéro, et d'autres mécanismes existants. Elle servira à orienter les priorités au sein d'instruments politiques tels que la Convention du patrimoine mondial, la Convention de Ramsar et, dans les océans, les Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) définies dans le cadre de la CDB. Une fois qu'elle aura identifié ces sites, l'UICN fera en sorte de garantir leur protection par la désignation et/ou la reconnaissance appropriée des aires protégées et des aires conservées.
- Objectif 5 : Les connaissances de l'UICN, y compris sur les savoirs respectifs des hommes et des femmes, s'il y a lieu, sur la valeur et la conservation de la nature, sont produites et communiquées de manière à influencer les décisions et les actions clés aux niveaux mondial, régional et local :
  - Le Cadre de gouvernance des ressources naturelles de l'UICN (NRGF) et l'initiative « People in Nature » (PIN). Le Cadre de gouvernance (NRGF) offrira une méthode indépendante et fiable pour définir les atouts et les faiblesses des processus de prise de décision et de mise en œuvre concernant les ressources naturelles. L'initiative PIN (autrefois 'Dépendance humaine envers la nature' HDN) permettra aux décideurs et aux gestionnaires des secteurs du développement, de l'environnement et autres d'évaluer de façon indépendante la mesure dans laquelle les écosystèmes naturels et les ressources sauvages contribuent aux besoins matériels des communautés rurales et côtières.
  - o **Indice de développement et d'inégalité entre les sexes.** La connaissance des rôles distincts des hommes et des femmes en matière de conservation de la biodiversité sous-tend la plateforme d'information *Environment and Gender* (Environnement et Genre) de l'UICN, qui utilisera les données ventilées par sexe comme indicateurs pour assurer le suivi des Objectifs d'Aichi pertinents.
  - Des outils d'aide à la décision axés sur les clients. L'intégration des produits de connaissance de l'UICN servira à influencer de manière positive les décisions liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Un plus grand intérêt sera porté à l'amélioration de la compréhension et de l'utilisation des connaissances par les acteurs dont les décisions ont une influence prépondérante sur la biodiversité. La diffusion d'outils d'aide à la décision axés sur les clients et fondés sur les produits de connaissance est l'une des priorités, en s'attachant particulièrement à l'Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT), qui rassemble les données de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, de Protected Planet et des Zones clés pour la biodiversité.

La Liste Verte des aires protégées. Il est très important de pouvoir mesurer les résultats de l'action de conservation. La Liste verte, actuellement en préparation, permettra de recenser les réussites en matière de conservation et de reconnaitre, d'évaluer et d'encourager les progrès à accomplir pour que cette action soit couronnée de succès. La Liste verte s'appliquera aux aires protégées (avec la Perspective du patrimoine mondial de l'UICN)<sup>18</sup>, aux espèces et aux écosystèmes, en reconnaissance de la réalisation des objectifs de conservation et de réduction des risques pour la biodiversité. Les mesures qui protègent et défendent la nature seront célébrées. Une approche cohérente sera adoptée, notamment à l'égard de la question fondamentale des résultats pour la biodiversité.

Sous-résultat 1.2. La mise en œuvre et l'application efficaces de lois et de politiques valorisant et conservant la biodiversité et la nature sont accélérées.

L'UICN va mettre à profit ses connaissances, ses normes et ses outils. Elle viendra ainsi étayer ses activités portant sur l'influence et la mise en œuvre des politiques, l'amélioration de la prise de décision stratégique et des cadres juridiques, ainsi que l'action sur le terrain, en particulier s'agissant de ses Commissions et de ses Membres.

- Objectif 6: La mise en œuvre d'engagements au titre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité est accélérée. L'UICN continuera de contribuer, entre autres, à la CDB, à la Convention du patrimoine mondial (où elle a un rôle statutaire), à la CITES, à la Convention de Ramsar et à la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Du fait de son expertise inégalée, les gouvernements lui demandent constamment et spécifiquement de les aider à mettre en œuvre ces conventions et accords. Les conventions liées à la biodiversité ont décidé d'adopter le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 de la CDB comme leur propre cadre d'action, afin de renforcer les synergies.
  - Mobiliser les décideurs. Afin de favoriser une mise en œuvre accélérée des politiques, l'UICN entend mobiliser les décideurs, notamment ceux qui ont une incidence significative sur la biodiversité mais ne sont pas impliqués dans sa conservation. L'UICN continuera de mener des actions de sensibilisation à la biodiversité, notamment dans des milieux tels que l'agriculture, l'énergie, les affaires concernant les femmes et l'égalité entre les sexes, les universités et la santé. L'Union entend continuer de mettre à profit sa position unique de seule organisation environnementale internationale à posséder le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.
  - Lacunes dans la protection de l'environnement. L'UICN va commencer à déterminer les lacunes de la législation sur la protection de l'environnement afin de mettre en évidence les domaines dans lesquels la biodiversité ne dispose pas d'une protection juridique suffisante. Ces renseignements devraient permettre à l'Union de s'associer avec les autorités compétentes pour élaborer les dispositions législatives manquantes. La mise en œuvre de l'Objectif 11 d'Aichi passe par la mise en place de mesures de protection dans les zones d'importance particulière pour la biodiversité, y compris les sites du patrimoine mondial, et par la garantie que toutes les aires protégées sont de plus en plus connectées, bien administrées et dûment gérées.
  - Importance des plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées agrobiodiversité. La diversité génétique joue un rôle clé dans le renforcement de la résilience des systèmes agricoles et l'adaptation aux changements, y compris

<sup>18</sup> http://www.worldheritageoutlook.iucn.org/fr/about-the-world-heritage-outlook

climatiques<sup>19</sup>. Par l'entremise du Groupe de spécialistes des plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées (Commission de la sauvegarde des espèces), l'UICN s'attachera à réduire au maximum la destruction des parents sauvages des plantes cultivées, notamment sous l'effet de la perte d'habitats et du changement climatique.

- La sensibilisation aux droits et aux valeurs culturelles et spirituelles de la nature est essentielle. Il s'agit tout particulièrement d'aider les citadins et la jeunesse à mieux comprendre les valeurs intrinsèques et intangibles de la nature. L'UICN continuera d'encourager la prise en compte des différentes valeurs et pratiques culturelles, y compris celles des peuples autochtones, lors de l'établissement d'aires protégées (notamment les biens du patrimoine mondial), et à faire progresser les régimes de droits relatifs aux droits de la nature.
- o Inspirer de nouvelles générations de champions de la biodiversité: L'UICN reconnaît que l'accent mis sur la dimension humaine de la conservation de la biodiversité, comme le préconise la CDB, est un facteur clé du succès. L'UICN a pour vocation d'inciter les nouvelles générations, y compris la jeunesse, à s'engager en tant que partisans et champions de la conservation. Aider les Membres de l'UICN à contribuer plus efficacement à la réalisation de l'Objectif 1 d'Aichi sur la prise de conscience contribuera à de meilleurs résultats sur le terrain en matière de conservation.
- Objectif 7 : De nouvelles législations et politiques sont élaborées (et appliquées), et les lois et politiques existantes sont mises en œuvre pour lutter contre le trafic des espèces sauvages. Le commerce illégal des espèces sauvages a atteint des proportions alarmantes dans le monde entier. L'ODD 15.7 est un appel à « Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ». Des efforts considérables sont déployés pour lutter contre ce trafic d'espèces sauvages (y compris d'animaux, de plantes et de champignons) qui est en train de devenir l'une des principales sources de revenus criminels dans le monde, avec une valeur estimée entre 20 et 50 milliards de dollars par an. Parmi les moyens engagés pour lutter contre ce fléau figurent le renforcement de la lutte contre la fraude, la réduction de la demande, le soutien aux communautés locales et leur participation. L'UICN entend continuer de soutenir les efforts internationaux de lutte contre le commerce illégal et non durable des espèces sauvages. Les pays d'origine, de transit et de destination seront engagés à renforcer les capacités d'application des lois en place pour mettre un frein aux activités illicites et pour élaborer de nouvelles politiques et lois en vue de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages aux niveaux régional et mondial. Par ailleurs, l'UICN collaborera avec des organismes hors du domaine de la conservation qui jouent un rôle pivot dans la lutte contre la criminalité transnationale liée aux espèces sauvages, comme Interpol et les organismes douaniers, pour soutenir leurs efforts d'intégration de la criminalité liée aux espèces sauvages dans leurs programmes ; éduquer et informer la population sur les effets négatifs de la criminalité liée aux espèces sauvages sur les espèces sauvages et sur les populations, par l'intermédiaire des Commissions de l'UICN, des programmes de travail pertinents et des Membres de l'UICN; soutenir les efforts mondiaux de réduction de la demande de produits d'espèces sauvages de contrebande ; soutenir, partout, les mesures d'incitation aux lanceurs d'alerte pour donner les moyens d'agir aux populations et inciter les communautés à s'engager dans les activités de conservation pour en tirer des avantages durables.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/PGR/SoW2/syntheticaccount/SoW2FRE.pdf

- Objectif 8 : Des normes, mesures de sauvegarde, indicateurs du capital naturel, mesures d'incitation et cadres réglementaires pertinents (dans les secteurs public, privé et financier) sont reconnus et mis en pratique.
  - Le capital naturel. L'UICN utilisera l'évaluation économique comme outil pour déterminer la valeur économique des services générés par le capital naturel. L'UICN va encourager la prise en compte des valeurs de la biodiversité dans les systèmes nationaux de comptabilité (capital) et de planification, les stratégies de développement, ainsi que la prise de décision dans les secteurs public et privé. Ce faisant, l'UICN contribuera à la réalisation de l'ODD 15.9 et de l'Objectif 2 d'Aichi qui demandent d'intégrer les valeurs de la biodiversité et des écosystèmes dans les plans nationaux et locaux, dans les processus de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.
  - La biodiversité et les entreprises. Le secteur privé mettra l'accent sur des outils d'aide à la décision axés sur les clients, notamment en ce qui concerne les investissements par les entreprises, les pays et le secteur financier. Nous nous engagerons en particulier avec le secteur financier à améliorer les mesures de sauvegarde, réduisant ainsi les impacts négatifs des investissements. Un élément déterminant consistera à rendre mesurables et explicites les risques et possibilités liés à la biodiversité, en utilisant des indicateurs basés sur les produits de connaissance.
  - L'écotourisme et la conservation. En soutenant la supervision et l'amélioration des normes, directives et meilleures pratiques d'écotourisme, en collaboration avec les Membres et d'autres organisations importantes, l'UICN est en mesure de créer de nouvelles incitations et ressources pour les aires protégées publiques et privées, les activités privées et autres destinations de l'écotourisme en vue d'obtenir un effet positif net pour l'homme et la nature.

Sous-résultat 1.3. Les moteurs clés de l'appauvrissement de la biodiversité sont traités par l'application de mesures de conservation.

Les activités de conservation et l'application de mesures de conservation, y compris l'élimination des espèces envahissantes, l'établissement d'aires protégées ou la contribution à la reconstitution d'espèces et d'écosystèmes apparaissent dans les objectifs suivants :

- Objectif 9 : Des actions de conservation ciblées conduisent au rétablissement d'espèces et d'écosystèmes. Par le biais de Save Our Species (SOS), et d'autres initiatives de rétablissement d'espèces menacées, l'UICN a renforcé l'action de conservation des espèces et des écosystèmes sur la 'ligne de front', où elle est susceptible d'avoir l'impact le plus important. L'UICN a l'intention de renforcer et d'institutionnaliser ses activités de conservation des espèces par l'entremise de SOS appelé à devenir partie intégrante du Secrétariat de l'UICN et mener des activités de planification et de conservation des espèces sur le terrain.
- Objectif 10: Les réseaux d'aires protégées sont agrandis pour conserver des zones particulièrement importantes pour la biodiversité dans le cadre de systèmes d'aires protégées, et autres mesures de conservation efficaces basées sur les sites gérés efficacement et équitablement, écologiquement représentatifs et bien connectés. L'UICN contribuera à la réduction du taux de perte des habitats naturels<sup>20</sup>, à savoir, le domaine marin, les forêts, les tourbières, les zones humides, les montagnes et les zones arides, notamment en facilitant l'identification des sites

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> http://www.millenniumassessment.org/documents/document.331.aspx.pdf

d'importance mondiale pour la biodiversité et en appliquant, si nécessaire, des mécanismes stratégiques pertinents afin d'établir et de gérer efficacement les aires protégées et conservées de toutes les catégories et types de gouvernance.

- Objectif 11 : Les espèces envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées et priorisées, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies d'introduction afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de nouvelles espèces. Les espèces envahissantes sont l'une des plus graves menaces pesant sur la biodiversité, et entraînent souvent des coûts économiques considérables. L'UICN continuera de traiter ce problème en fournissant des informations sur la gestion des voies d'introduction et des lignes directrices pour leur contrôle. L'UICN soutiendra les programmes d'éradication prioritaires et aidera à garantir que des mesures sont en place pour prévenir l'établissement des espèces envahissantes.
- Objectif 12: #NatureForAll (La nature pour tous) renforce la sensibilisation à la nature et à ses valeurs et permet à un plus grand nombre de personnes de faire l'expérience et de se connecter à la nature puis d'agir pour la conserver. La rupture des liens entre l'homme et la nature est une cause indirecte majeure de la perte de biodiversité. L'UICN collaborera avec des partenaires des secteurs de la santé, de l'éducation, des musées, parcs zoologiques, jardins botaniques, aquariums, de la jeunesse, du tourisme, de la technologie et des transports pour déterminer, développer, partager et mesurer l'impact des connaissances, cadres et autres outils permettant d'une part, aux êtres humains de renouer avec la nature et d'autre part, de reproduire et amplifier, à l'échelon mondial, les programmes couronnés de succès.

## V. Domaine de programme 2 : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles

### a) Contexte

La gouvernance des ressources naturelles est définie. L'UICN définit la gouvernance des ressources naturelles comme « les interactions entre les structures, mécanismes et traditions qui déterminent la manière dont le pouvoir et les responsabilités sont exercés, les décisions prises et les individus et autres parties prenantes en mesure de donner leur avis concernant la gestion des ressources naturelles – et notamment la conservation de la biodiversité. »<sup>21</sup>

Pourquoi la gouvernance est-elle importante ? La gouvernance constitue la base d'une bonne gestion des ressources naturelles. Toutes les sociétés possèdent des structures de gouvernance qui comportent des normes, des institutions et des processus régissant la gestion des ressources naturelles. Ces structures de gouvernance relient les différents acteurs et mécanismes de la vie sociale. La gouvernance des ressources naturelles est ainsi façonnée par les normes, institutions et mécanismes qui déterminent la manière dont le pouvoir et les responsabilités liés aux ressources naturelles sont exercés, comment les décisions sont prises, et comment les citoyens à tous les niveaux — les hommes et les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes et les générations plus âgées, etc. — participent à la prise de décision relative aux ressources naturelles et à leur gestion. Toutes les décisions relatives aux ressources naturelles émanent de systèmes de gouvernance et sont mises en œuvre par ceux-ci. Les résultats de la conservation

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Patti Moore, Xuemei Zhang, and Ronnakorn Triraganon. 2011. Natural Resource Governance Trainers' Manual. IUCN, RECOFTC, SNV, Bangkok, Thailand, p 105.

dépendent donc, dans une large mesure, de l'efficacité de la conception et de l'application de ces systèmes de gouvernance.

On entend par bonne gouvernance les mécanismes de gouvernance appliquant les principes fondamentaux définis comme essentiels par l'UICN pour créer un monde juste qui valorise et conserve la nature :

- Transparence ouverture dans les prises de décisions ;
- Accès à l'information communication précise, effective et ouverte ;
- Accès à la justice mécanismes équitables de responsabilité et de protection des droits :
- Participation de tous véritable participation à la prise de décision ;
- Cohérence une approche cohérente ;
- Subsidiarité décisions prises au niveau approprié le plus bas ;
- Respect des droits de l'homme imbriqué dans la bonne gouvernance de l'environnement :
- Responsabilité pour les performances économiques, sociales et environnementales;
- État de droit— application correcte, transparente et cohérente des dispositions légales à tous les niveaux :<sup>22</sup> et
- Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes considéré comme une partie intégrante des principes de bonne gouvernance et un thème commun à l'ensemble des travaux de l'UICN.

La bonne gouvernance des ressources naturelles est la clé du développement durable. La bonne gouvernance en matière de ressources naturelles est au cœur de la contribution de l'UICN au développement durable visant à garantir que les décisions affectant les ressources naturelles à l'échelle locale, nationale, bilatérale et multilatérale sont éclairées, mises en œuvre équitablement et tiennent compte de la problématique homme-femme. La bonne gouvernance permet des partenariats entre les gouvernements, la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé qui respectent les différents rôles et responsabilités, et débouchent sur des résultats positifs pour la société et la conservation. Lorsque les résultats ne correspondent pas aux attentes, la bonne gouvernance prévoit des mécanismes de responsabilité adéquats pour pallier les lacunes et corriger les comportements inappropriés.

Les droits de l'homme sont l'un des fondements éthiques de la bonne gouvernance des ressources naturelles. L'UICN a inscrit le respect des droits de l'homme comme un principe fondamental de la bonne gouvernance en raison des liens étroits et aujourd'hui largement reconnus entre la dégradation de l'environnement et le respect ou la violation des droits de l'homme. Dans ce contexte, la poursuite des objectifs de conservation peut contribuer positivement à la réalisation de nombreux droits fondamentaux tels que les droits à l'eau, à la santé, à la nourriture et au logement. Cela est particulièrement important pour les peuples autochtones, les communautés rurales et urbaines pauvres et nombre d'autres groupes vulnérables ou marginalisés, en particulier les femmes et les enfants. De même, le respect de droits garantis – par exemple, les droits fonciers et la participation à la prise de décision – peut permettre une gestion environnementale plus efficace. À l'inverse, les activités de conservation peuvent aussi générer des impacts négatifs si leurs liens avec le bien-être et les droits de l'homme ne sont pas suffisamment compris ou pris en compte. Et

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Conformément au Programme de l'UICN 2005-2008 et à diverses résolutions du Congrès mondial de la nature.

le respect insuffisant des droits peut aussi hypothéquer les résultats de la conservation. <sup>23</sup> Les Approches fondées sur les droits figurent parmi les outils qui contribuent au renforcement mutuel des droits de l'homme et de la conservation. Les Approches fondées sur les droits garantissent véritablement l'intégration des considérations de droits dans tous les travaux de l'Union ; à savoir, n'importe quels politique, projet, programme ou initiative de conservation [comme cela a été souligné dans les résolutions du Congrès mondial de la nature, notamment 4.056 Stratégies de conservation fondées sur les droits (Barcelona, 2008), et 5.099 Politique de l'UICN sur la conservation et les droits de l'homme pour le développement durable (Jeju, 2012)].

### b) Analyse de situation

Des pressions accrues sur les ressources naturelles. Le monde doit faire face à de nombreux défis qui ont une incidence sur la façon dont les ressources naturelles sont utilisées et partagées, notamment :

- une population en forte augmentation (qui devrait s'accroître de 38%, passant de 6,9 milliards en 2010 à 9,6 milliards en 2050) amplifiant considérablement la demande de ressources naturelles pour satisfaire les besoins de base, notamment les besoins alimentaires, en eau et en énergie;<sup>24</sup>
- des conflits de plus en plus nombreux résultant de la raréfaction des ressources, exacerbée par les effets du changement climatique ont des impacts graves sur les Zones clés pour la biodiversité et les Biens du patrimoine mondial tels que, entres autres, ceux qui se trouvent dans le Croissant fertile de l'Asie de l'Ouest;
- une urbanisation rapide à l'échelle planétaire 25, accentuant la vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles et au changement climatique, et aggravant les risques pour la sécurité humaine et économique auxquels sont déjà confrontés de nombreux pays, tant développés qu'en développement. Le concept de 'frontières planétaires', de plus en plus prisé par les scientifiques, fait ressortir que l'utilisation des ressources naturelles par l'homme pèse lourdement sur des processus essentiels (notamment à travers l'évolution du climat ou la perte de biodiversité) au point que les systèmes terrestres sont poussés au-delà de leur 'espace de fonctionnement sécurisé'. Le défi consistant à éradiquer la pauvreté et à parvenir à la prospérité pour tous, dans la limite des moyens des ressources naturelles limitées de la planète, exigera bien plus d'équité, au sein même des pays et entre eux, sur le plan de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que des modèles novateurs de gouvernance des ressources naturelles.

Les modes de production et de consommation non durables prédominent. L'économie politique actuelle, avec les modes de production et de consommation non durables qui la sous-tendent, exacerbe certains des problèmes mentionnés plus haut. L'humanité est toujours enfermée dans un modèle économique et sociétal où la consommation est le moteur de la croissance, sans tenir suffisamment compte des coûts imposés à la nature et, en définitive, à l'homme.

Une gouvernance fragmentée et une mise en œuvre lacunaire. Malgré les nombreux mécanismes et politiques mis en place pour faire face aux problèmes évoqués plus haut, on constate des lacunes dans la mise en œuvre du droit de l'environnement et des cadres

<sup>25</sup> Les chiffres peuvent provenir de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNDESA.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Conservation and Human Rights: Key Issues and Contexts, *Scoping Paper for the Conservation Initiative on Human Rights*, Jenny Springer and Jessica Campese with Michael Painter, October 2011

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> People and the planet. The Royal Society Science Policy Centre report 01/12. Issued : April 2012, http://www.interacademies.net/File.aspx?id=25028

stratégiques correspondants. Dans de nombreux pays, les cadres juridiques relatifs à la gouvernance des ressources naturelles ne sont pas clairs ou sont fragmentés selon les secteurs. Ailleurs, même là où des cadres législatifs solides et pertinents sont en place, les gouvernements n'ont pas les moyens de mettre en œuvre et de faire respecter les lois pertinentes. Cette situation entraîne notamment une augmentation du trafic d'espèces sauvages et d'autres délits liés aux espèces sauvages, souvent exacerbés par une corruption endémique. La Convention des Nations Unies sur les cours d'eau est, en partie, née en réponse au besoin de fixer des orientations pour les cadres internationaux traitant de la gestion de l'eau et de ses services.

La gouvernance intégrée sera donc importante. À lumière de tout ce qui précède, il est aujourd'hui largement admis qu'une gouvernance plus intégrée à tous les niveaux est essentielle pour pouvoir élaborer et appliquer des politiques cohérentes visant le développement durable. La gouvernance doit être intégrée dans les différents secteurs ayant une incidence sur l'environnement (eau, utilisation des sols, énergie) et dans différents domaines juridiques (fiscal, pénal, immobilier, lutte contre la pollution, industries extractives, investissements, etc.). Il importe que l'ensemble de ces domaines et secteurs tiennent compte des ressources naturelles, de la biodiversité et de la conservation dans leurs processus de planification et de prise de décisions.

Une mobilisation de plus en plus internationale face aux enjeux planétaires de la gouvernance des ressources naturelles. Les instruments internationaux reconnaissent de plus en plus que la bonne gouvernance est 'essentielle pour le développement durable'. Par exemple, le thème de la gouvernance dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté était à l'ordre du jour de la Conférence Rio+20 en 2012, et le document final *L'avenir que nous voulons* contenait plusieurs recommandations concrètes à ce sujet.

Les ODD insistent clairement sur la gouvernance. Le *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 en tant que nouveau cadre universel appelé à remplacer les Objectifs du Millénaire pour le développement, insiste clairement sur la gouvernance, notamment un objectif portant spécifiquement sur les questions de gouvernance (Objectif 16) et plusieurs cibles évoquant cette question dans le cadre global des ODD (par ex. : cibles 1.4 ; 1.b ; 2.5 ; 5.1 ; 5.5 ; 5.a ; 5.c ; 6.b ; 10.2 ; 10.3 ; 12.2 ; 14.c ; 15.6 ; et 17.14). Les ODD et les cibles y afférentes nous offrent donc une excellente occasion de remédier à la fragmentation de la gouvernance en adoptant une approche plus intégrée du développement durable, de l'élaboration et l'application des politiques et des lois, et en plaçant résolument la gouvernance de la nature et de la biodiversité dans le contexte du développement et de la bonne gouvernance.

Les liens entre environnement, droits de l'homme et égalité entre les sexes sont reconnus. On estime de plus en plus qu'un environnement propre et sûr devrait être considéré comme un droit et non comme un privilège. Le Rapport du PNUD de 2011 sur le développement humain soulignait que l'équité et la durabilité sont inextricablement liées. Plusieurs autres mécanismes et accords internationaux ont reconnu le lien entre environnement et droits de l'homme et, par conséquent, l'importance de disposer de structures de gouvernance qui en tiennent compte. Il s'agit notamment de : a) la création en 2012, par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, du poste d'Expert indépendant chargé d'examiner la question des droits de l'homme et de l'environnement qui, en mars 2015, est devenu 'Rapporteur spécial' ayant pour mandat d'approfondir l'analyse en vue d'obtenir des données concrètes tirées de l'expérience sur le terrain sur le renforcement mutuel des droits de l'homme et de l'environnement; b) la Convention de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) sur l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière

d'environnement (1998) – on note actuellement un vif intérêt à reproduire l'esprit et les éléments de cette convention dans d'autres régions, en vue de renforcer et d'appliquer le Principe 10 de Rio (1992) sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice ; c) le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté en vertu de la CDB en 2010. Dans le même temps, un cadre normatif solide s'est développé et renforcé au fil des ans pour soutenir l'interdépendance entre la promotion de l'égalité entre les sexes – plus particulièrement, la capacité des femmes de faire valoir leurs droits – et la réalisation de la durabilité et du développement durable. La Déclaration de Rio et Action 21, la Déclaration de Beijing, et les principaux accords au titre des trois conventions de Rio ne sont que quelques exemples.

La CCNUCC place aussi les questions de gouvernance au cœur des efforts d'atténuation et d'adaptation. On peut citer à cet égard les modalités de conceptualisation et de mise en œuvre de REDD+. En outre, les principaux mécanismes financiers liés à l'environnement ont adopté des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, conformément aux principes de la CCNUCC, et 50 nouvelles décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes ont été adoptées dans le cadre de cette Convention.

L'UICN est au centre de cette évolution des politiques internationales liées à l'environnement et au développement durable, visant à accélérer leurs effets, traduire ces éléments en action concrète sur le terrain, et générer les connaissances nécessaires, y compris les outils et les cadres juridiques, pour relever les défis environnementaux et mesurer les progrès accomplis dans le sens de la bonne gouvernance.

### c) Justification

L'UICN travaille depuis des années sur les questions de gouvernance, y compris les liens entre droits de l'homme et conservation. Au nombre des principales initiatives prises par l'Union figurent l'Initiative  $Accès^{26}$ , les initiatives de conservation et droits de l'homme (CIHR) de l'UICN, ainsi que ses travaux relatifs à la gouvernance dans des biomes et des zones spécifiques tels que le mécanisme FLEG concernant l'application de la réglementation forestière et la gouvernance, et l'évaluation de la gouvernance dans les réseaux d'aires protégées. L'UICN a joué un rôle important en aidant les trois conventions de Rio à élaborer des stratégies harmonisées d'égalité des sexes. Elle est également intervenue au niveau local (par des projets particuliers), ainsi qu'à l'échelle régionale et mondiale (par un appui aux programmes et une influence sur les politiques), en vue notamment de renforcer les institutions, de promouvoir les mécanismes participatifs, de créer des plateformes pluriacteurs, et d'influencer la politique internationale.

La gouvernance des ressources naturelles en tant que Domaine d'activité dans le Programme de l'UICN 2017–2020. En élevant la question de la gouvernance au niveau d'un Domaine de programme dans le Programme 2013–2016, l'UICN reconnaît que la bonne gouvernance des ressources naturelles est non seulement un moyen d'atteindre un but mais un but en soi. Ce faisant, elle donne de la substance à sa Vision « <u>Un monde juste</u> qui valorise et conserve la nature ». Il est impossible de mettre en œuvre des politiques et des lois environnementales efficaces tant que des systèmes de bonne gouvernance ne sont pas en place. Il importe donc que l'UICN continue de renforcer, développer et consolider les travaux commencés durant le cycle de Programme 2013–2016, en tirant parti de la dynamique et de l'impulsion imprimées par les cadres de politique globale, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lequel l'ODD 16 est consacré aux aspects de gouvernance.

-

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Voir http://www.accessinitiative.org/

La valeur ajoutée de l'UICN. L'UICN n'est évidemment pas la seule organisation à travailler sur le thème de la bonne gouvernance des ressources naturelles, mais son implication apporte une valeur ajoutée. Les Membres de l'UICN ont fourni des orientations précieuses, par le biais de nombreuses résolutions du Congrès mondial de la nature, sur la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles pour parvenir à une conservation en phase avec les considérations de justice, d'équité et d'égalité homme-femme. En tant qu'institution capable d'organiser et de faciliter des plateformes pluriacteurs en vue de forger et promouvoir un consensus, et d'exploiter une mine de produits de connaissance, d'outils et de méthodologies sans cesse peaufinés, l'UICN est particulièrement bien placée pour apporter une contribution à la bonne gouvernance en tirant parti de tous ces atouts et en encourageant une action collective à travers son large éventail de partenaires et de réseaux.

#### d) L'approche

La gouvernance est un domaine complexe et pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles, il faut agir sur de nombreux fronts, ce qui n'est pas possible en un cycle de programme. Il est donc important que l'UICN hiérarchise les éléments qui sont censés avoir le plus d'impact et qui ont le plus de chances d'être reproduits efficacement et transposés à une plus grande échelle. La gouvernance est aussi un domaine qui ne peut pas être traité de façon abstraite car elle est transversale et présuppose des facteurs favorables pour parvenir à la conservation et à l'équité. Ainsi, la plupart des activités décrites dans le cadre de ce Domaine de programme seront entreprises dans le contexte des Domaines de programme 1 et 3. Cela transparaît dans la convergence des thèmes au niveau de l'Objectif. En outre, ce Domaine de programme utilisera des produits de connaissance tels que la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et Planète protégée pour mesurer l'impact des différents modèles de gouvernance, et promouvoir la diversité et la qualité de la gouvernance pour les aires protégées. Des outils comme les ensembles de données élaborés dans le contexte de la plateforme d'information Environment and Gender apporteront aussi une valeur ajoutée et un autre éclairage. On notera qu'il existe des « points chauds » de connaissances au sein des Membres de l'UICN, qui contribueront aussi aux travaux menés au titre de ce Domaine de programme pour aboutir à une compréhension commune, comme nous l'avons vu plus haut.

Les priorités de l'UICN : Améliorer les mécanismes et systèmes de gouvernance environnementale à tous les niveaux. Les principales causes des lacunes ou de l'échec de la mise en œuvre des objectifs de conservation et de l'incapacité à apporter des avantages et la sécurité des moyens d'existence aux communautés locales continuent d'être l'absence de gouvernance appropriée, l'insécurité des droits, y compris une méconnaissance des droits et prérogatives, et l'absence de démarche soucieuse d'équité entre les sexes. À cet égard et grâce aux outils mis au point par l'UICN au fil du temps [par ex., ECOLEX, plateforme d'information Environment and Gender, méthodes de la Liste verte), durant la période 2017-2020, les activités viseront l'amélioration des mécanismes et systèmes de gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial, en encourageant l'application des principes de bonne gouvernance et en soutenant la formulation, et/ou la mise en œuvre de politiques, lois et réglementations pertinentes à tous les niveaux, tout en renforcant les institutions qui encouragent la bonne gouvernance. Ce faisant, l'UICN continuera de concevoir et renforcer les outils et méthodologies existants (par ex., NRGF, méthodes de la Liste verte) pour évaluer les régimes de gouvernance dans des domaines particuliers tels que l'application des approches fondées sur les droits.

## Comment l'action de l'UICN relative à la 'gouvernance des ressources naturelles' contribuera à la réalisation des ODD

Les activités menées par l'UICN dans le Domaine de programme 2 visent avant tout à fournir un cadre de gouvernance pour faciliter la conservation de la nature. Elles s'inscrivent dans l'ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes, ainsi que dans d'autres cibles liées à la gouvernance, décrites dans plusieurs autres ODD (voir ci-après). L'importance accordée à la gouvernance vaut aussi pour les objectifs découlant d'autres accords stratégiques internationaux, y compris les trois conventions de Rio, notamment les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB.

Ce Domaine de programme 2 contribuera spécifiquement à la réalisation des cibles des ODD suivantes :

- **ODD 5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- ODD 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- ODD 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- **ODD 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- **ODD 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- ODD 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- **ODD 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 16.3** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- **ODD 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- **ODD 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- **ODD 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable
- **ODD 17.14** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

En particulier, la réalisation à l'horizon 2020 des cibles du Domaine de programme 2 (énumérées dans le tableau 2) contribuerait largement à favoriser les impacts découlant des ODD d'ici à 2030 :

- augmentation du nombre de bénéficiaires de droits procéduraux améliorés (c. à d. participation) et de droits fondamentaux (c. à d. régime foncier, droit d'accès), imputable à l'évaluation des systèmes de gouvernance des ressources naturelles, l'accent portant tout particulièrement sur les femmes, les peuples autochtones et les populations pauvres, avant 2030 (contribution aux ODD 5 et 16);
- réduction du nombre d'activités illégales et/ou préjudiciables à l'environnement connues, à tous les niveaux, y compris dans les domaines situés au-delà de la juridiction nationale, l'Antarctique et l'Arctique, (contribution aux ODD 16 et 17 état de droit) ;
- augmentation du nombre de pays ayant inscrit les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques dans leurs plans nationaux et locaux, leurs processus de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leur comptabilité, avant 2020 (contribution à l'ODD 15, à l'Objectif d'Aichi 2, aux contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) de l'Accord de Paris sur le changement climatique);
- augmentation du nombre de pays respectant les obligations internationales, en particulier les ODD, la CDB et d'autres AME, avant 2030 (contribution aux ODD 16 et 17 – état de droit).

Ce Domaine de programme permettra aussi à l'UICN de contribuer, dans la continuité de la période du Programme 2013–2016, à la réalisation d'un certain nombre d'Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier ceux qui sont énumérés dans le tableau 2.

À l'instar de chaque Domaine de programme, il convient de rappeler que les ODD ne doivent pas être utilisés comme des indicateurs à court terme imputables directement pour la période intersessions 2017–2020. Ces indicateurs seront fondés sur les Sous-résultats et les Objectifs.

Résultat général 2. La gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux permet d'obtenir des résultats efficaces en matière de conservation et équitables sur le plan social en intégrant des principes de bonne gouvernance et des approches fondées sur les droits.

Accorder davantage d'attention à l'impératif que représente la gouvernance des ressources naturelles. Ce résultat général a pour but d'élargir les travaux entrepris par l'UICN durant l'intersession 2013–2016 en termes de promotion et de soutien à une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles. La gouvernance englobe les lois, les réglementations et les politiques, de même que les cadres et mécanismes institutionnels. Une bonne gouvernance est essentielle pour assurer la conservation de la biodiversité et garantir l'intégrité de l'écosystème, tout en renforçant l'équité et la justice sociale. Par conséquent, une bonne gouvernance des ressources naturelles est aussi nécessaire pour respecter les engagements internationaux, notamment la réalisation de chacun des Objectifs de développement durables, compte tenu de l'interdépendance entre les trois dimensions du développement durable.

Les progrès en faveur de la réalisation de ce résultat général interviendront grâce à la poursuite de trois Sous-résultats : 2.1 génération de connaissances/méthodologies, 2.2 travaux en matière de gouvernance nationale et infranationale, et 2.3 travaux en matière de gouvernance transnationale, régionale et mondiale. L'ensemble d'objectifs de l'UICN pour 2020 et leurs indicateurs sont conçus pour assurer une interdépendance étroite entre ces trois Sous-résultats.

Sous-résultat 2.1. – Des connaissances crédibles et fiables sont mises à disposition par l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux.

Ce Sous-résultat a pour priorité générale de générer, documenter, diffuser et utiliser les connaissances et les données disponibles pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

Recoupement d'outils plus nombreux et de meilleure qualité sur la gouvernance et la biodiversité. Il est essentiel d'élaborer des outils et des méthodologies pour analyser et évaluer les mécanismes et les systèmes de gouvernance, ainsi que leur impact sur la biodiversité. L'UICN et ses Membres ont investi dans l'élaboration de divers outils et méthodologies appropriés pour la gouvernance des ressources naturelles (par ex. NRGF, Plateforme d'information sur l'égalité des sexes et l'environnement, ECOLEX, Analyse et évaluation de la gouvernance des aires protégées, Programme d'évaluation des eaux transfrontalières); ces travaux se poursuivront pour permettre aux principaux acteurs et décideurs d'en profiter.

Ce Sous-résultat sera obtenu grâce à la réalisation de trois objectifs portant respectivement sur i) la collecte de connaissances à utiliser pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles, ii) la conduite d'évaluations des systèmes de gouvernance et l'élaboration de plans d'amélioration, et iii) la promotion de la reconnaissance des meilleures pratiques communautaires de gestion des ressources naturelles.

- **Objectif 13**: Des outils, méthodologies et approches de l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles sont disponibles et utilisés.
- **Objectif 14**: Des systèmes de gouvernance des ressources naturelles validés (par la mise à l'essai des méthodologies), dans le cadre de différents régimes de gestion, y compris les aires protégées, et des plans d'amélioration correspondants sont développés.
- Objectif 15: Des systèmes de gouvernance culturels, de base ou d'aires protégées, placés sous l'égide des communautés et permettant une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles sont reconnus (en tant que meilleures pratiques/essais pilotes), soutenus et encouragés, dans le respect des droits de la nature

Sous-résultat 2.2. La gouvernance relative à la nature et aux ressources naturelles est renforcée aux niveaux national et infranational par l'application de l'approche fondée sur les droits et en intégrant les principes de bonne gouvernance.

**Opérant au niveau national.** Ce Sous-résultat vise à renforcer les cadres juridiques et institutionnels nationaux à des fins de conservation.

Une approche fondée sur les droits. Ce Sous-résultat visera à appliquer une approche de la conservation et du développement durable fondée sur les droits aux niveaux local et national. Il renforcera les systèmes nationaux de gouvernance dans les espaces naturels protégés (par ex. clarté de la législation et de la répartition des droits et des responsabilités, accès à la justice pour appliquer ces législations). Les règlementations traditionnelles de gouvernance seront un élément important examiné ici. Ce Sous-résultat générera des connaissances et des actions qui contribueront à la réalisation de plusieurs objectifs/cibles du cadre des ODD. Il visera aussi à améliorer l'équité, et en particulier l'égalité entre les sexes.

Ce Sous-résultat sera atteint grâce à la réalisation de trois autres objectifs, privilégiant respectivement les droits, les capacités institutionnelles et le renforcement de la mise en œuvre et/ ou de l'application.

- Objectif 16: Les zones d'intervention dans lesquelles les régimes de droits relatifs aux ressources naturelles sont clairs, stables, applicables et équitables se sont multipliées et sont effectivement intégrées à d'autres régimes de droits – en particulier pour les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les pauvres.
- Objectif 17: La capacité des institutions (y compris les aires protégées et les institutions coutumières) à prendre des décisions de manière participative, inclusive, efficace et équitable est renforcée, en particulier pour faciliter la participation active des femmes, des jeunes et des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés.
- Objectif 18: Le nombre de zones d'intervention dans lesquelles la gouvernance des ressources naturelles peut faire cesser l'utilisation illégale des ressources naturelles par la promotion de l'état de droit et l'accès à la justice a augmenté.

Sous-résultat 2.3. Des systèmes de gouvernance régionaux et mondiaux pour la conservation de la nature et de ses ressources sont établis, soutenus et renforcés.

**Agir au niveau multinational.** Ce Sous-résultat porte essentiellement sur la conservation de la nature et de ses ressources dans des régions qui exigent l'intervention de plus d'une juridiction nationale, et une coopération régionale et/ou internationale.

Se concentrer sur les ressources naturelles partagées et les « biens communs ». Au nombre des activités qui contribueront à ce Sous-résultat on peut citer : a) l'influence des mécanismes stratégiques mondiaux tels que ceux qui sont liés à la gouvernance de la haute mer et à la lutte contre les changements climatiques ; b) le soutien aux programmes et aux initiatives, notamment ceux qui portent sur les bassins versants et autres biomes partagés qui relèvent de plus d'une juridiction (par ex. l'Antarctique). Ces activités seront entreprises en appliquant des approches fondées sur les droits et en encourageant les principes de bonne gouvernance.

Ce Sous-résultat sera atteint grâce à la réalisation d'un troisième groupe de trois objectifs privilégiant, respectivement : i) le soutien à l'élaboration et/ou au renforcement d'une gouvernance efficace pour les zones transfrontalières, ii) le soutien à l'élaboration d'une gouvernance efficace pour les aires marines ne relevant pas de la juridiction nationale et situées dans les régions polaires, et iii) la promotion de la responsabilité des gouvernements concernant la gouvernance des ressources naturelles à l'échelle mondiale.

- Objectif 19. Des cadres juridiques et institutionnels pour un nombre accru de zones transfrontalières, y compris d'aires protégées, sont établis et dispensent une gouvernance des ressources naturelles efficace et bien appliquée.
- Objectif 20. Des mécanismes internationaux de gouvernance pour les aires marines situées au-delà de la juridiction nationale, l'Antarctique et l'Arctique sont renforcés, avec la création d'aires marines protégées.
- Objectif 21. La responsabilité des gouvernements par rapport à leurs engagements au titre des accords sur l'environnement et de cadres politiques connexes est renforcée.

# VI. Domaine de programme 3: Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société

#### a) Contexte

La planète doit apporter de toute urgence des solutions à des problèmes extrêmement pressants, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau, la santé et le bien-être humains, ainsi que le développement économique et social. Selon le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) la voie la moins onéreuse à suivre pour éviter un changement climatique dangereux serait de faire en sorte que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur sommet en 2020. La dégradation des terres et la perte des fonctions écosystémiques de soutien frappent aujourd'hui 24% de la surface émergée de la planète, soit l'équivalent d'une perte de production de 20 millions de tonnes de céréales par an. Le coût de la perte de productivité agricole, de la déforestation et des incidences plus graves de la dégradation des terres est compris entre 1,5 et 3,4 mille milliards d'euros, ce qui représente entre 3,3% et 7,5% du PIB mondial. La sécurité de l'eau pour des milliards de personnes est aussi menacée, la crise de l'eau étant l'un des risques les plus graves auxquels la planète est exposée. Un tiers de la population mondiale vit dans des régions confrontées à des problèmes d'eau, mais ce taux pourrait atteindre 50% en 2050. Les services de la nature aident non seulement les populations à faire face à ces tendances mais ils sont aussi indispensables pour les inverser. Les décisions que les sociétés prennent sur la manière de protéger, gérer et restaurer les écosystèmes ont donc des implications qui vont au-delà de la conservation des valeurs intrinsèques de la nature ; il s'agit aussi de savoir comment nous pouvons trouver des solutions dans la nature pour faire face aux risques et aux pressions auxquels nous sommes confrontés au quotidien.

Les solutions fondées sur la nature (SFN) contribuent à relever les principaux enjeux de société. L'UICN a démontré comment les SFN peuvent contribuer à restaurer les paysages, à redonner son débit à un fleuve et à reconnecter des écosystèmes fragmentés. Grâce à l'application des connaissances de l'Union sur la gestion des écosystèmes, la conservation de la forêt, les approches sensibles à l'égalité entre les sexes et les aires protégées, le droit de l'environnement ou les stratégies commerciales durables, les SFN contribuent à la viabilité de l'agriculture, à la protection des villes contre les inondations, à l'absorption des émissions de carbone, à la conservation des habitats, ainsi qu'à la justice sociale et à l'égalité des sexes. Les solutions fondées sur la nature reconstituent le capital naturel des sociétés et elles contribuent à sa répartition juste et efficace dans l'économie ; elles soutiennent et protègent les ressources marines qui sont vitales pour les moyens d'existence des populations côtières et insulaires, tout en garantissant la sécurité aux populations exposées au changement climatique. Au cours des quatre dernières années, les SFN sont donc passées du stade de concept, utilisé largement pour prouver l'utilité de la nature au service de l'être humain, à une démonstration mieux étayée et plus solide sur la manière dont des écosystèmes bien gérés et bien restaurés fournissent des solutions efficaces et rentables à des problèmes hautement prioritaires de développement durable. Il en résulte que le concept des SFN gagne en popularité en dehors de la communauté de la conservation. 27,28,29,30 L'adoption de l'expression « solutions fondées sur la nature » par l'Union dans son Programme 2013-2016 et les travaux menés par la suite par ses

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes 2015. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.

réduction des risques de catastrophes 2015-2030.

<sup>28</sup> Commission européenne. 2015. Towards an EU Research and Innovation Policy Agenda for Nature-Based Solutions & Re-Naturing Cities. Bruxelles.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Référence à la declaration de Cancun sur REDD+

Pearce J, Khan S, Lewis P (2011) Medmerry managed realignment–sustainable coastal management to gain multiple benefits. ICE Coastal Management. Innovative Coastal Zone Management: Sustainable Engineering for a Dynamic Coast. Belfast, R.-U.

Commissions, son Secrétariat, ses Membres et ses partenaires ont joué un rôle déterminant en accélérant l'application de SFN sur le terrain et dans les forums politiques nationaux et internationaux.

L'UICN sera le fer de lance de l'application et de l'élargissement des SFN dans le programme de l'après-2015. L'UICN s'appuiera sur son Programme 2017-2020 pour placer les SFN au centre des stratégies de mise en œuvre des Objectifs d'Aichi et des ODD, ainsi que pour entreprendre des actions dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. L'IUCN soutiendra aussi les mesures entreprises conformément au Cadre de Sendai en appliquant des solutions fondées sur la nature à la réduction des risques de catastrophes, et en aidant les gouvernements et les communautés à mettre en œuvre les accords sur la coopération liée à l'eau en s'appuyant sur l'infrastructure naturelle pour la sécurité de l'eau et la résilience au changement climatique. L'UICN s'assurera que le rôle des aires protégées dans les SFN est bien documenté et favorisé. À partir des mesures prises dans le cadre de ce Programme, l'UICN s'assurera que les SFN sont bien intégrées dans les plans et les investissements qui feront progresser le programme de mise en œuvre des ODD et l'action en faveur du climat d'ici à 2030, de telle sorte que des stratégies à long terme soient prévues pour développer les SFN. En s'appuyant sur les cadres et les principes de l'UICN en faveur des SFN, il sera possible d'atténuer les causes de la perte de biodiversité et donc de contribuer à faire progresser les Objectifs d'Aichi qui sont essentiels à la réalisation du développement durable.

Les connaissances, les capacités et l'expérience de l'UICN étayent les SFN avec des avantages tangibles pour le bien-être des êtres humains et la biodiversité. Les Commissions, le Secrétariat et les Membres de l'UICN s'appuient sur leur expertise, leurs compétences et leurs réseaux mondialement reconnus pour comprendre comment les écosystèmes naturels et modifiés fonctionnent<sup>31</sup> dans le but d'élaborer des SFN, de les tester et de les reproduire à plus grande échelle. Au nombre des capacités critiques mobilisées par l'intermédiaire de l'UICN, on peut citer ses connaissances sur la gestion durable des écosystèmes dans leurs limites biophysiques<sup>32</sup>, l'évaluation et la compréhension de la fonctionnalité des écosystèmes dans diverses perspectives<sup>33</sup>, la manière de renforcer l'application des lois et des politiques qui reflètent ces valeurs écosystémiques<sup>34</sup>; la manière de faciliter la conclusion d'accords justes et équitables entre des groupes d'acteurs et des titulaires de droits<sup>35,36,37</sup>, le partage des avantages<sup>38</sup>, l'identification des dispositions institutionnelles durables et démocratiques pour gérer les ressources naturelles<sup>39</sup>; l'adaptation de la gestion à des changements de circonstances<sup>40</sup>,

-

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Laffoley, D., Baxter, J. M., Thevenon, F. and Oliver, J. (editors). 2014. The Significance and Management of Natural Carbon Stores in the Open Ocean. Rapport complet. Gland, Suisse: UICN. 124 p.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Pirot, J-Y. 2000. Ecosystem management lessons from around the world: a guide for development and conservation practitioners. Gland: UICN.

<sup>33</sup> Davidson-Hunt Let al. 2012. Pieceltural Davidson-Hunt Let al. 2012. Pieceltural Davidson-Hunt Let al. 2013.

Davidson-Hunt, I. et al. 2012. Biocultural Design: A New Conceptual Framework for Sustainable
 Development in Rural Indigenous and Local Communities. S.a.P.I.En.S 5 (août): 33–45.
 Pérez, A. et al. 2010. Building resilience to climate change: ecosystem based adaptation and lessons from

Pérez, A. et al. 2010. Building resilience to climate change: ecosystem based adaptation and lessons from the field. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Maginnis et al. 2014. Restoration opportunities mapping and assessment methodology. Gland: UICN et le World Resources Institute; partenariat PNUE-DHI - UICN- TNC. 2014. Green Infrastructure Guide for Water Management: Ecosystem-Based Management Approaches for Water-Related Infrastructure Projects.

Aguilar, L. et al. 2002. In search of the lost gender: equity in protected areas. San Jose: UICN.
 Aguilar, L. 2013. Framework for conducting gender responsive analysis. Washington: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>The Forests Dialogue. 2014. Country options for REDD+ benefit-sharing: insight from TGD's multistakeholder Dialogue Initiative. New Haven, USA: TFD Publication #8.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Responsive Forest Governance Initiative Working Paper Series. In press. UICN, Université de l'Illinois et CODESRIA. Dakar: Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique. (20+ documents).

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Garcia, S.M., Cohen, H., Freestone, D., Martinez, C., Oral, N., Rogers, A., Verlaan, P.A. and Vousden, D. (2013). An Ecosystem Approach to Management of Seamounts in the Southern Indian Ocean. Volume 4 – A Road Map towards sustainable use and conservation of biodiversity in the Southern Indian Ocean. Gland, Suisse: IUCN. 32 + ivpp.

et l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des moyens d'existence des femmes et des hommes qui en dépendent. 41,42

L'UICN accumule un savoir-faire pour favoriser un élargissement fondé sur des données scientifiques et des preuves d'impact. Au cours des quatre dernières années, l'UICN a investi dans l'élaboration d'outils supplémentaires et autres mécanismes scientifiques permettant d'appliquer plus largement les SFN, à savoir :

- Des cadres méthodologiques généraux, tels que la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR), conçus pour entreprendre une évaluation interdisciplinaire des possibilités et des opportunités de restauration au niveau national.43
- Des groupes de travail scientifiques et techniques indépendants et autres groupes de travail composés de scientifiques reconnus dans le domaine de la conservation et des sciences sociales, membres des Commissions de l'UICN, qui ont pour tâche de donner des conseils indépendants rigoureux. 44
- Un cadre méthodologique pour la mise en œuvre de réformes de la gouvernance de l'eau à plusieurs niveaux, notamment les outils qui lui sont associés destinés à optimiser les investissements tant dans les infrastructures naturelles que construites de gestion de l'eau. 45,46,47,48,49
- Les six produits de connaissance de l'UICN, qui tous participent directement soit à l'identification soit à l'évaluation des SFN possibles, soit encore à l'établissement des critères de suivi de la mise en œuvre.
- Le Panorama de solutions pour les aires protégées, conçu pour documenter et promouvoir les échanges entre les pairs et les apprentissages.
- La plateforme d'information Environment and Gender, une base de données mondiale, revues par des pairs<sup>50</sup>, qui analyse les variables pour déterminer dans quelle mesure les pays s'acquittent de leur engagement visant à faire figurer l'égalité des sexes dans le forum de l'environnemental, et à tenir compte du rôle spécifique des femmes lors de la conception et de l'application des SFN.

#### b) Analyse de situation

Les écosystèmes fournissent d'importants services à l'humanité, notamment en termes de régulation du climat et de l'eau. Tant l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire que la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ont mis en lumière l'importance des écosystèmes et des services qu'ils fournissent.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Herrera, PM, J. Davies, P. Manzano. 2014. The governance of rangelands: collective action for sustainable pastoralism. Routledge.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Dyson, M. et al. 2003. Flow: the essentials of environmental flows, 2<sup>e</sup> édition. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Maginnis, S. et al. (2014). Guide de la Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration (MEOR) des paysages forestiers: Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers à l'échelon national ou local. Document de travail (version préliminaire). Gland, Suisse: UICN. 126p.

44 UICN. 2014. Procedures for Establishing and Managing IUCN-supported Independent Scientific &

Technical Advisory Panels. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Sandoff, C. et al. 2008. Share: managing water across boundaries. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Iza A, Stein R. 2009. RULE: Reforming Water Governance. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Dore J, Robinson J, Smith M. 2010. NEGOTIATE: Reaching Agreements Over Water. Gland: UICN.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2014. Green Infrastructure Guide for Water Management: Ecosystem-based management approaches for water-related infrastructure projects. UICN et The Nature Conservancy.

49 Emerton L. Bos E. 2004. VALUE: Counting Ecosystems as Water Infrastructure. Gland: UICN.

The EGI has undergone a pre-audit from the Econometrics and Applied Statistics Division of the European Commission's Joint Research Centre.

Pourtant les services écosystémiques sont encore sous-évalués et ne sont pas appréciés à leur juste valeur, mettant l'UICN et ses Membres au défi de développer les approches fondées sur les services écosystémiques. Par ailleurs, l'état des écosystèmes dans le monde varie entre « intact » et « proche de l'effondrement ». 51 Ces écosystèmes peuvent être menacés par tout un éventail de facteurs, notamment le changement climatique, la déforestation<sup>52</sup> et des changements en termes de productivité des systèmes d'utilisation des terres, 53 qui tous, en retour, créent des enjeux de société importants ou y contribuent. Par conséquent, tandis que la dégradation des écosystèmes peut exacerber les problèmes de société, la conservation, la gestion et la restauration de ces mêmes écosystèmes offrent des possibilités d'améliorer le bien-être et la résilience des communautés locales et des peuples autochtones, tout en contribuant à relever les grands enjeux de société. Les villes, les habitants des zones urbaines et les industries bénéficieront également directement des SFN qui renforceront la durabilité des services écosystémiques et des systèmes de production qui en dépendent.

Des études récentes révèlent que la menace pour la biodiversité que représente le changement climatique risque d'égaler, voire de surpasser l'incidence de facteurs de perte de biodiversité plus établis, tels que la conversion de l'habitat et les espèces envahissantes. 54,55,56,57 Le changement climatique a également une incidence de plus en plus marquée sur les moyens d'existence des populations qui vivent à proximité des ressources naturelles ou qui en dépendent directement, notamment en augmentant la fréquence et en exacerbant les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations côtières<sup>58</sup>, et en menaçant la stabilité et la sécurité des systèmes de production alimentaire. 59 Même bien gérés et bien restaurés, les écosystèmes ne sauraient à eux-seul atténuer ces impacts, mais ils peuvent ralentir les changements climatiques aux niveaux local et mondial<sup>60</sup> en atténuant ses incidences sur la biodiversité, en séquestrant le carbone atmosphérique et en offrant des options efficaces pour renforcer la résilience des personnes et des communautés vulnérables. Ce n'est pas parce que le démantèlement des installations de production d'énergie à forte intensité d'émissions de carbone exigera des décennies de planification et de programmation, qu'un élan mondial en faveur de la protection et de la restauration des écosystèmes ne peut pas débuter immédiatement.

Le lien entre la pauvreté et l'utilisation des ressources naturelles doit être mieux compris. Selon les statistiques de la Banque mondiale, la pauvreté dans le monde a reculé, passant d'un taux estimatif de 43% en 1990 à 14,5% aujourd'hui. Il a été prouvé que la dégradation des écosystèmes<sup>61,62</sup> – tant terrestres, d'eau douce que marins – porte fréquemment atteinte aux acquis du développement et contribue directement au stress et à la pauvreté dans la société, lorsque la productivité baisse en raison d'une perte de fertilité

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Keith et al. 2013. Scientific Foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. PLoS One.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Hansen, M.C. et al. 2013. High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change. Science 342(6160): 850-853. For Ellis, E.C. et al. 2014. Used planet: a global history. Proceedings of the National Academy of Science

<sup>110(20): 7978-7985.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Michela P., et al. 2015. Assessing species vulnerability to climate change. Nature Climate Change.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> IPCC Summary for Policymakers in Climate Change 2013: The Physical Science Basis (eds Stocker, T. F. et al.) (Cambridge Univ. Press, 2013).

Thomas, C. D. et al. Extinction risk from climate change. Nature 427, 145-148 (2004).

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Mantyka-Pringle, C S. 2012. Interactions between climate and habitat loss effects on biodiversity: a

systematic review and meta-analysis. *Glob. Change Biol.* **18,** 1239–1252. 
<sup>58</sup> Woodruff, JD, JL Irish and SJ Camargo. 2013. Coastal flooding by tropical cyclones and sea-level rise. Nature 504: 44-52.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Mohamed-Katere, JC and M Smith. 2013. The role of ecosystems in food security. Unasylva 64: 14-22.

<sup>60</sup> Stern, N. 2006. Stern review: the economics of climate change. Gouvernement du Royaume-Uni.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Nations Unies. 2014. Perspectives de l'urbanisation dans le monde. Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> But see: Sendzimir, J., Reij, C. P. & Magnuszewski, P. Rebuilding Resilience in the Sahel. Ecol. Soc. 16, (2011).

des sols, de quantité et de qualité de l'eau, de la surexploitation des océans ou des sécheresses. En outre, on sait que les pauvres ont tendance à avoir une relation matérielle et culturelle plus directe et plus intime avec les ressources naturelles. Selon le Poverty Environment Network coordonné par le Center for International Forestry Research (CIFOR), en moyenne 28% des recettes dans les pays tropicaux proviennent directement de l'environnement. 63 Bien que la conservation puisse relativement contribuer à la réduction de la pauvreté<sup>64</sup>, il faut s'efforcer de mieux comprendre la nature de la relation que les pauvres entretiennent avec les ressources naturelles et comment elle peut être optimisée de manière constructive et positive pour soutenir leurs trajectoires de développement. Pour se rapprocher de ce but, la Commission UICN des politiques environnementales, économiques et sociales (CEESP) a travaillé à l'élaboration d'un cadre d'évaluation avec l'initiative « People in Nature ».

L'UICN s'efforce d'accélérer l'utilisation effective des solutions fondées sur la nature. Nos travaux ont pour but de mieux comprendre ce qui constitue un cadre opérationnel vigoureux pour les SFN. L'UICN ouvre la voie en identifiant et testant les paramètres opérationnels clés susceptibles d'améliorer l'efficacité des SFN, une étape nécessaire pour promouvoir l'adoption et l'application à plus grande échelle des SFN. En se fondant sur une analyse de la littérature scientifique, trois aspects importants ont pu être dégagés pour comprendre les SFN<sup>65</sup>:

- Au cœur des SFN se trouvent des systèmes socio-écologiques bien gérés, où les risques et les possibilités sont définis dans le contexte de la gestion de l'écosystème et du bien-être des populations. Il s'agit notamment des écosystèmes naturels relativement intacts, des écosystèmes modifiés et gérés activement, ainsi que des écosystèmes nouveaux ou restaurés; ils se trouvent dans des aires protégées, dans des environnements agricoles et urbains et d'une gamme très diverse d'autres milieux.
- Les cinq paramètres suivants semblent déterminer l'efficacité d'une SFN: i) diversité, ii) valeur pour la société, iii) gouvernance adaptive, iv) temps et v) échelle.
- Comme les SFN dépendent d'écosystèmes qui fonctionnent, elles se prêtent à une amélioration constante et à une gestion adaptive au fil des ans, à la différence de certaines infrastructures et options d'ingénierie lourdes. Il en ressort qu'à la différence des infrastructures construites, la valeur d'écosystèmes bien gérés peut augmenter avec le temps lorsque les services écosystémiques apportent des avantages de plus en plus nombreux pour la société sous forme de SFN.

#### c) Justification

Les SFN s'appuient sur les nombreux travaux de l'UICN en matière de gestion des écosystèmes et elles sont soutenues par le mandat que leur confèrent plus de 200 résolutions de l'UICN portant sur les contributions d'écosystèmes biens gérés à la société, notamment leur rôle dans la prévention des risques de catastrophes, 66 l'adaptation fondée sur l'écosystème, 67 la sécurité alimentaire, 68 l'équité et l'égalité entre les sexes, et le

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Angelsen, A. et al. 2014. Environmental Income and Rural Livelihoods: A Global-Comparative Analysis. World Development 64: S12-S28.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Fisher, B. et al. 2008. Linking conservation and poverty reduction: landscapes, people and power.

Londres: Earthscan. <sup>65</sup> Lamarque, P. Cohen-Shacham, T. Brooks, S. Maginnis, C. van Ham, G. Walters. In prep. Concepts and

tools supporting regulating ecosystem services in a changing global environment.

66 WCC-2012-Res-058-FR: La gestion des écosystèmes pour la réduction des risques de catastrophes.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> WCC-2012-Res-084-FR: Promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> WCC-2012-Res-104-FR: Sécurité alimentaire, restauration des écosystèmes et changement climatique.

renforcement des SFN pour la lutte contre le changement climatique. 69

**Les SFN – qu'avons-nous appris ?** Pendant la période intersessions 2013–2016, l'UICN a appris qu'en expliquant au grand public le rôle que la nature peut jouer en apportant des « solutions » aux enjeux de société, il convient de :

- Faire passer un message clair pour démontrer le rôle (et les limites) de la nature pour résoudre certains problèmes spécifiques dans des contextes géographiques, politiques et socioéconomiques définis.
- Reconnaître que les SFN fonctionnent mieux quand elles sont combinées avec d'autres stratégies et interventions techniques extérieures à la conservation.
- Mener des travaux analytiques, fondés sur des données factuelles et bien étayées, montrant comment différents pans de la société apprécient les services écosystémiques et en bénéficient.
- Expliquer comment les cadres juridiques et stratégiques peuvent reconnaître, encourager et habiliter les SFN à relever les enjeux de société.
- Reconnaître que l'utilisation des ressources naturelles est souvent contestée, ce qui prouve la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits et soucieuse de l'égalité entre les sexes, de faire preuve de clarté concernant les régimes fonciers et la gestion des territoires des peuples autochtones et des autres terres communautaires, et d'adopter des politiques intégrant tous les acteurs.
- Intégrer les mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes, favoriser l'intégration des femmes et fournir les mêmes possibilités aux femmes qu'aux hommes de tirer des avantages sociaux et économiques des SFN.

L'heure est venue d'appliquer à plus grande échelle les solutions fondées sur la nature. Il y a quatre ans, le débat portait sur la question de savoir si les SFN contribuaient effectivement à la résolution des problèmes de société et si leur contribution à la conservation de la biodiversité était nettement positive. De plus en plus, l'expérience et les données recueillies par l'UICN et ses Membres permettent de penser que tel est le cas. 70,71,72

L'UICN prévoit aujourd'hui que des SFN spécifiques seront intégrées dans des politiques et programmes nationaux et internationaux au cours des quatre prochaines années, compte tenu des progrès décrits ci-dessous :

• La reconnaissance accrue du rôle des SFN dans les politiques, lois, investissements dans les infrastructures et mécanismes de financement relatifs au changement climatique, à savoir : la visibilité accrue de la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes dans les travaux, pour l'après-2015, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), la priorité accordée à la conservation et à la restauration des forêts comme mesure partielle de lutte contre le changement climatique, le réalignement contrôlé (qui allie des infrastructures lourdes et « vertes »), et la reconnaissance de l'importance des infrastructures naturelles liées à l'eau et des services écosystémiques pour faire face au problème majeur de la sécurité de l'eau.

46

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> WCC-2012-Res-083-FR: Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiales sur les changements climatiques.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Murti, R. and C. Buyck. Safe Havens. Gland: Union internationale pour la conservation de la nature.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Dudley, N. et al. 2010. Natural Solutions: protected areas helping people cope with climate change. WWF: Gland.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Rendaud et al. 2013. The role of ecosystems in disaster risk reduction. Tokyo: United Nations University Press.

- L'adoption des SFN par la Direction générale pour la recherche et l'innovation de la Commission européenne.
- Une reconnaissance explicite, dans les politiques nationales de l'eau, du rôle de la nature dans la garantie de l'approvisionnement en eau.
- Les investissements dans les SFN en 2013 se sont élevés à 12,3 milliards de dollars pour la remise en état et/ou la protection de plus de 365 millions d'hectares d'écosystèmes essentiels pour l'eau de par le monde.<sup>73</sup>
- Les engagements au titre du Défi de Bonn couvrant 92 millions d'hectares.
- La preuve apportée par le Congrès mondial des parcs de l'UICN, en 2014, du rôle que jouent les aires bien gérées, protégées et conservées qui font partie intégrante de paysages terrestres, marins ou de bassins versants productifs, <sup>75</sup> et des liens entre des écosystèmes sains et la santé, la prospérité et le bien-être des hommes.
- L'intégration d'interventions de type SFN dans plus de 70 contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) soumises à la CCNUCC avant la COP21 (Paris, 2015).

Les SFN sont étroitement liées au Domaine de programme 2 sur la gouvernance équitable. Conformément aux résolutions de l'UICN, l'application des SFN devrait être guidée par les principes du droit de l'environnement, le principe de non-régression<sup>76</sup> et une approche fondée sur les droits.<sup>77</sup> Les SFN peuvent être appliquées dans des aires protégées, dans les territoires des peuples autochtones et dans les zones gérées par des communautés locales et des intérêts privés. Elles peuvent aussi être liées à des activités urbaines, industrielles et agricoles à grande échelle. Les SFN peuvent aussi bien s'intégrer dans les approches des communautés locales que dans celles préconisées par des experts.<sup>78,79</sup> Par conséquent, ce Domaine de programme est étroitement lié au Domaine de programme sur une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles.

#### d) Approche

Les SFN – Un avantage comparatif pour l'UICN. L'UICN, qui revendique déjà le titre de chef de file mondial de l'évaluation systématique et de la lutte contre les menaces qui pèsent sur les espèces et les Zones clés pour la biodiversité, peut aussi se targuer d'avoir un avantage comparatif similaire lorsqu'elle soutient, encourage et influence la société en lui montrant comment gérer et restaurer efficacement et durablement les écosystèmes pour relever les grands enjeux de société.

Pendant la période intersessions 2017-2020 l'UICN :

- Réunira et présentera plus systématiquement les données relatives aux SFN, notamment en élaborant, testant, appliquant et peaufinant les outils analytiques et les cadres méthodologiques qui justifient l'existence des SFN et contribuent à leur application.
- Soutiendra le renforcement des capacités des Membres de l'UICN et leurs enseignements en privilégiant le transfert d'expériences pratiques. Les

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Rapport de Forest Trends sur l'état des investissements dans les bassins versants en 2014: <a href="http://www.forest-trends.org/documents/files/SOWI2014.pdf">http://www.forest-trends.org/documents/files/SOWI2014.pdf</a>

http://www.bonnchallenge.org/

<sup>75</sup> http://worldparkscongress.org/about/promise\_of\_sydney.html

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> UICN. 2012. WCC-2012-Res-128-FR. « Intégrer le principe de non-régression dans le droit et la politique de l'apprirentement.»

<sup>77</sup> UICN. 2008. Résolution 4.056 « Stratégies de conservation fondées sur les droits ».

<sup>78</sup> Sendzimir, J., Reija, C. P. & Magnuszewski, P. Rebuilding Resilience in the Sahel. Ecol. Soc. 16, (2011)

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Indrawan, M., Yabe, M., Nomura, H. & Harrison, R. Deconstructing Satoyama - The socio-ecological landscape in Japan. Ecol. Eng. 64, 77–84 (2014).

programmes thématiques régionaux et mondiaux du Secrétariat seront établis en collaboration directe avec les Membres de l'UICN pour appliquer les outils et méthodes liés aux SFN, y compris la présentation d'exemples convaincants et le plaidoyer en faveur de l'adoption des SFN dans les juridictions, décisions judiciaires, politiques et programmes nationaux, régionaux et internationaux pertinents.

- Se chargera du soutien technique, des conseils et du suivi de l'application « sur le terrain » des SFN. L'application des SFN à grande échelle et les faits documentés sur les moyens d'améliorer leurs résultats seront le test décisif. En collaborant étroitement avec les organismes gouvernementaux et étatiques, l'UICN soutiendra des initiatives programmatiques nationales favorisant le déploiement des SFN sur le terrain. La priorité sera accordée à l'application des SFN à grande échelle et dans les contextes de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation, de la sécurité alimentaire et de l'eau, ainsi que du développement économique local et national.
- Encouragera l'engagement avec les secteurs clés utilisant la terre et les ressources naturelles, notamment sur la question de l'agriculture et de la biodiversité, afin d'identifier des solutions éprouvées qui tiennent compte des tendances politiques, sociales et du marché, et de contribuer à leur mise en place.
- Se mettra en contact avec des secteurs tels que la santé et le développement urbain afin de faire connaître le rôle que les SFN et les aires protégées peuvent jouer pour soutenir des sociétés en bonne santé.
- Soutiendra les entreprises qui se chargeront d'élaborer, tester et promouvoir des mécanismes applicables dans le secteur privé, qui s'appuient sur les SFN.

Les priorités concernant l'élaboration de SFN par l'UICN pendant la période 2017–2020 figurent dans les Résultats mondiaux et les Sous-résultats ci-dessous. En les réalisant, l'UICN garantira à long terme une contribution efficace et à grande échelle des SFN à la mise en œuvre des ODD et du programme pour l'après-2015, comme résumé dans l'encadré ci-dessous :

### Comment l'action de l'UICN relative aux 'solutions fondées sur la nature' contribueront à la réalisation des ODD

Les activités qui seront entreprises dans le cadre du Domaine de programme 3 contribueront directement au succès de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ci-dessous et de leurs cibles spécifiques (décrites en détail au Tableau 3):

- **ODD 1** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (cible 1.5) ;
- **ODD 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (cible 2.4) ;
- ODD 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (cibles 3.4 et 3.9) ;
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (cible 4.7);
- **ODD 5** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (cible 5a):
- **ODD 6** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (cibles 6a, 6b, 6.3, 6.4, 6.5 and 6.6);

- **ODD 11** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (cibles 11.3, 11.4, 11.5);
- **ODD 12** Établir des modes de consommation et de production durables (cibles 12.b, 12.2, 12.6, 12.8) ;
- **ODD 13** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (cible 13.1);
- ODD 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (cibles 14.1, 14.2, 14.7);
- ODD 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (cibles 15.a, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.9);
- ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (cibles 16.6 and 16.7).

La réalisation des objectifs du Domaine de programme 3 avant 2020 serait une contribution importante à la réalisation des ODD du point de vue des effets relatifs aux ODD suivants, d'ici à 2030, entre autres :

- Augmentation de la production alimentaire durable, imputable aux programmes et politiques relatifs aux solutions fondées sur la nature (SFN), l'accent étant tout particulièrement mis sur les petits producteurs, les femmes, les familles d'exploitants agricoles et les peuples autochtones (contribution aux ODD 1, 2 et 5);
- Augmentation du nombre de bénéficiaires ayant accès à des sources d'eau durables, soutenues par les SFN (quantité et qualité) avant 2030 (contribution aux ODD 5 et 6);
- Augmentation du piégeage des émissions mondiales de dioxyde de carbone (GtCO2e par an), imputable aux SFN avant 2030 (contribution aux ODD 11 et 13);
- Réduction documentée, imputable aux programmes et politiques d'adaptation au climat soutenus par les SFN, du nombre de pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles (contribution aux ODD 11 et 13) ; et
- Diminution des zones soumises à la désertification et à d'autres types de dégradation des terres et des sols avant 2030 (contribution à l'ODD 15).

Ce Domaine de programme permettra à l'UICN de contribuer, dans la continuité de la période du Programme 2013–2016, à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité énumérés dans le tableau 3.

Résultat général 3 : Les sociétés reconnaissent et renforcent la capacité d'écosystèmes restaurés et en bonne santé d'aider efficacement à relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être humains et le développement économique et social.

Intégrer les solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société. Ce Résultat général vise à élargir les SFN, de sorte que les principaux acteurs, en particulier ceux qui sont extérieurs à la communauté de la conservation, adoptent et appliquent de manière proactive des solutions fondées sur la nature et sensibles à l'égalité des sexes, dans le cadre d'interventions nationales et infranationales visant à relever les principaux enjeux de société. Ce Résultat général a également une interface claire avec la mise en œuvre d'un certain nombre d'ODD autres que les Objectifs 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre), et il contribue à la réalisation de plusieurs objectifs, cibles et engagements spécifiques énoncés dans les trois Convention de Rio. Les SFN qui tiennent compte de l'égalité des sexes peuvent, par exemple, contribuer largement à la réalisation des cibles de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, en reconnaissant et en faisant respecter les droits des femmes et des filles, notamment le droit à un environnement sûr et durable.

En termes opérationnels, le troisième Résultat général de l'UICN sera atteint grâce à la réalisation directe et imputable des Sous-résultats et Objectifs ci-dessous, dont la responsabilité incombera au Secrétariat et aux Commissions :

Sous-résultat 3.1: – Des connaissances crédibles et fiables sur la manière dont les solutions fondées sur la nature peuvent aider directement à relever les principaux enjeux de société sont disponibles et utilisées par les décideurs à tous les niveaux.

L'UICN fournira des bases techniques et analytiques à des fins d'adoption des SFN. Pour élargir les SFN, il est indispensable que les décideurs, notamment ceux qui ne font pas partie de la communauté de la conservation, adoptent des stratégies fiables intégrant les écosystèmes et qu'ils investissent dans des écosystèmes bien gérés et bien restaurés considérés comme un élément permettant de relever certains des grands défis auxquels sont confrontés leurs concitoyens. L'UICN s'efforcera de fournir aux organismes gouvernementaux, aux communautés et au secteur privé les analyses crédibles et solides et les cadres pertinents de soutien aux décisions nécessaires à l'application des SFN. Les Objectifs spécifiques sont les suivants :

- Objectif 22: Donner à l''UICN, ses Membres et ses partenaires les moyens de rassembler, compiler et interpréter systématiquement les données relatives aux avantages matériels et aux valeurs culturelles émanant des écosystèmes. Il s'agit d'une étape fondamentale vers le déploiement de SFN car l'utilisation et la gestion des ressources naturelles risquent d'être rapidement contestées et les progrès paralysés si l'utilisation et les droits des utilisateurs et des détenteurs de droits de facto ne sont pas bien compris et pris en compte. L'initiative People in Nature (PIN), entre autres outils, soutiendra l'action dans ce secteur d'activité.
- Objectif 23: Faire en sorte que l'UICN, ses Membres et ses partenaires aient un cadre et des outils vigoureux et crédibles sur le plan scientifique pour guider les SFN et l'évaluation de leur efficacité, en particulier en ce qui concerne leur contribution aux ODD pertinents aux niveaux national et infranational. Bien que le concept des SFN soit de plus en plus reconnu, il risque toujours d'être mal compris, mal appliqué, voire utilisé à mauvais escient. Il convient d'élaborer de toute urgence un cadre opérationnel vigoureux à appliquer en attendant l'établissement de normes pratiques pour le déploiement et l'évaluation des SFN.
- Objectif 24: Faire en sorte que les interventions clés avec des SFN promues par l'UICN soient sous-tendues par une évaluation systématiquement des cadres nationaux requis, y compris juridiques, coutumiers, institutionnels et les mécanismes de financement, pour la mise en œuvre. Les SFN s'appuient sur l'efficacité des dispositions juridiques, politiques et institutionnelles qui régissent la gestion des terres, de l'eau et des écosystèmes. Trop souvent, les différentes lois et politiques sectorielles sont contradictoires, ou alors il existe des lois bien conçues qui pourraient faciliter le déploiement des SFN, mais elles ne sont pas appliquées

efficacement et/ou respectées. Dans ses interventions relatives aux SFN, la pratique habituelle voudra que l'UICN crée un cadre qui aidera les pays à identifier et analyser les points forts et les points faibles concernant la promotion des SFN dans leurs dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles. Ces informations éclaireront les travaux en faveur du Sous-résultat 3.2 ci-dessous.

Sous-résultat 3.2 : La gouvernance inclusive et les mécanismes de financement facilitant le déploiement effectif de SFN sont mis à l'essai et adoptés par les décideurs et divers acteurs à tous les niveaux.

L'UICN apportera un soutien à la mise à l'essai et à l'adoption d'une gouvernance et de mécanismes de financement efficaces pour les SFN. De meilleures connaissances, perspectives et normes, comme indiqué ci-dessus, jettent les bases d'une application des SFN à plus grande échelle, en contribuant à faire évoluer la gouvernance et les mécanismes de financement. L'UICN s'appuiera sur l'expérience acquise dans plusieurs domaines de la gouvernance des écosystèmes, comme la gouvernance des eaux transfrontalières, pour soutenir les organismes gouvernementaux membres et partenaires, ainsi que d'autres acteurs, afin de tester puis de mettre en place des mécanismes efficaces et inclusifs de mise en œuvre pour les interventions spécifiques faisant appel aux SFN. En particulier, l'UICN s'assurera que:

- Objectif 25 : Collaborer avec des Membres gouvernementaux et des partenaires pour piloter des mécanismes juridiques, politiques et institutionnels qui reconnaissent, soutiennent et récompensent la gestion responsable des écosystèmes par les communautés locales et autres administrateurs des ressources pour la mise en œuvre d'interventions faisant appel aux SFN. Comme les SFN dépendent d'une conservation, d'une gestion et d'une restauration proactive des écosystèmes, il est impératif que des mécanismes juridiques, politiques et institutionnels mettent en place des dispositifs justes et équitables pour récompenser les détenteurs de droits et les administrateurs locaux des ressources et reconnaître le rôle clé qu'ils jouent dans l'obtention d'avantages associés aux écosystèmes pour la société dans les aires protégées et dans les paysages terrestres et marins de production.
- Objectif 26: Établir et promouvoir des mécanismes encourageant la participation active des femmes, des jeunes et des peuples autochtones en tant qu'acteurs, détenteurs de droits et agents du changement clés à la conception et à l'application d'interventions spécifiques faisant appel à des SFN. Les ODD et plusieurs autres engagements internationaux reconnaissent aujourd'hui qu'il est impératif, sur le plan pratique et éthique, d'adopter des approches inclusives pour mettre en œuvre le développement durable. L'application des SFN à plus grande échelle sera plus efficace et équitable si les principaux acteurs peuvent saisir cette occasion pour élaborer les stratégies de mise en œuvre qui leur conviennent. Cet aspect est particulièrement important à la lumière du passé d'exclusion des femmes, des peuples autochtones et des jeunes des mécanismes de prises de décisions relatifs aux ressources naturelles.
- Objectif 27: Collaborer avec des partenaires internationaux clés et des gouvernements nationaux pour encourager l'établissement ou le renforcement de mécanismes de financement dédiés favorisant le déploiement de SFN. L'application à plus grande échelle des SFN est tributaire de ressources spécifiques. L'UICN collaborera avec ses Membres et ses partenaires pour s'assurer que le soutien financier approprié est disponible et bien ciblé, et elle tirera parti de ses expériences passées et récentes, telles que la création du Komadugu Yobe Trust Fund au Nigéria, la collaboration avec le fonds national du Rwanda pour l'environnement et le

changement climatique (FONERWA), les travaux avec le Fonds pour l'environnement mondial afin d'établir l'Initiative de restauration portant sur 10 pays, ainsi que de ses engagements habituels auprès d'autres mécanismes thématiques et de financement des initiatives en faveur du climat mondial.

Sous-résultat 3.3 : Les paysages terrestres et marins et leurs bassins versants, intacts, modifiés et dégradés, qui apportent des avantages directs à la société, sont protégés, gérés et/ou restaurés équitablement.

L'UICN s'efforcera d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. En fin de compte, l'application des SFN à plus grande échelle doit déboucher sur la création d'activités au niveau local et de résultats sur le terrain. L'UICN collaborera avec ses Membres et ses partenaires dans un large éventail d'écosystèmes de tous types et états, en s'appuyant sur des mécanismes établis tels que le Défi de Bonn et Mangroves for the Future, et en tirant parti des leçons tirées des projets pilotes sur la réduction des risques d'éco-catastrophes et l'adaptation fondée sur les écosystèmes, pour accélérer une mise en œuvre sur le terrain à une échelle susceptible de faire une différence au cours de la prochaine décennie. Comme il est important de démontrer que les SFN peuvent être appliquées indépendamment de l'état des écosystèmes particuliers, l'UICN s'efforcera de :

- Objectif 28 : Collaborer avec des gouvernements Membres et autres partenaires (y compris les spécialistes de l'aménagement de l'espace et le secteur privé) pour soutenir la mise en œuvre effective de nouveaux cadres de planification et d'investissement nationaux, infranationaux ou d'entreprise dans des écosystèmes productifs pour contribuer aux SFN. L'UICN s'appuiera sur des activités établies dans des « paysages productifs », en particulier ceux qui doivent faire face à des changements rapides en termes de développement, tels que les couloirs de croissance économique, pour mettre en place des plans tangibles de protection, de gestion et de restauration des écosystèmes, qui contribueront à la réalisation des Objectifs des ODD, tels que la « neutralité en termes de dégradation des terres » tout en maintenant et en améliorant la productivité de ces paysages terrestres, de leurs bassins versants et des paysages marins.
- Objectif 29: Tirer parti de la position de chef de file mondial de l'Union en termes de restauration des écosystèmes, notamment, mais pas exclusivement, avec le Défi de Bonn et Mangroves for the Future en collaborant avec les membres et partenaires pour apporter des contributions démontrables à la restitution de services écosystémiques clés dans 200 millions d'hectares de paysages terrestres, bassins versants et paysages marins dégradés. Depuis 2011, l'UICN est le chef de file mondial de la promotion et de la facilitation de mécanismes visant à garantir la restauration de 150 millions d'hectares de paysages. Des outils et des méthodes ont été conçus et appliqués, et un système mondial de repérage est en cours d'élaboration. Bien que les travaux jusqu'à présent aient porté essentiellement sur la restauration des fonctions des forêts et des arbres dans des paysages dégradés et modifiés, l'UICN appliquera maintenant ces leçons à d'autres écosystèmes dégradés, notamment les zones humides, les zones arides, les systèmes riverains, les récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers.
- Objectif 30: Collaborer avec les Membres gouvernementaux et ONG et d'autres partenaires pour assurer une protection et une gestion efficaces des écosystèmes intacts, naturels et semi-naturels, au moyens de différents mécanismes de façon à ce qu'ils continuent d'apporter des solutions fondées sur la nature à la société. Au nombre des méthodes les plus efficaces pour élargir les SFN on peut citer les travaux avec les infrastructures naturelles déjà en place et leur

sauvegarde – comme les aires protégées, les forêts primaires, les zones humides intactes et les systèmes côtiers. Il existe plusieurs exemples bien connus d'écosystèmes intacts qui sauvegardent l'approvisionnement en eau de grandes zones urbaines ou qui atténuent les impacts des inondations en aval. L'UICN et ses Membres mettront ces cas en lumière et s'assureront que les prises de décisions et des mécanismes de financement appropriés assurent la pérennité de ces acquis sociaux.

## VII. L'approche Un seul Programme appliquée au Programme 2017-2020

**Travailler ensemble.** La Charte Un seul Programme stipule que les différentes composantes de l'UICN – les Membres, gouvernements et ONG, le Conseil, les Comités nationaux et régionaux, les Commissions et le Secrétariat – œuvrent ensemble pour élaborer, mettre en œuvre et faire évoluer le Programme de l'UICN.

Les principes qui sous-tendent Un seul Programme. Les principes ci-dessous indiquent aux diverses composantes de l'Union comment travailler ensemble à la mise œuvre du Programme de l'UICN :

- Appliquer le Programme au niveau le plus approprié en faisant appel à la composante de l'Union la mieux placée pour obtenir les résultats escomptés à l'échelle nationale, régionale et mondiale;
- Coopérer et non rivaliser pour obtenir des rôles et des ressources ;
- Affecter des ressources à la composante (ou aux composantes) de l'Union chargée(s) d'obtenir les résultats ;
- Faire preuve de transparence et communiquer ouvertement pour que tous soient au courant des projets et des activités.

**Notre force : Une Union – Un Programme.** Les atouts de l'UICN – en tant qu'Union – relèvent de sa portée et de l'influence de ses Membres, auxquelles viennent s'ajouter les connaissances des Commissions et les capacités techniques et politiques de son Secrétariat, sans oublier son statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies. De cet ensemble de facteurs est née une Union d'experts, de scientifiques, de praticiens, de décideurs et d'administrateurs respectée, crédible et capable.

L'Union a une culture axée sur les résultats. L'UICN partage son expertise, développe et renforce ses capacités, s'engage dans des partenariats et joue le rôle de chef de file stratégique de la conservation de la nature, du niveau local au niveau mondial, contribuant ainsi à la réalisation des aspirations humaines et à la durabilité. À cette fin, elle fournit les mécanismes appropriés pour que les opinions et les contributions des femmes, des jeunes et des peuples autochtones soient prises en compte.

Un Programme – construit par toutes les composantes de l'Union et s'exprimant par la voix de ses Membres. Conformément à la Charte Un Programme, le Programme 2017–2020 a été élaboré avec la participation des Membres de l'UICN, en particulier par l'intermédiaire des forums régionaux de la conservation et des autres mécanismes de consultation. Les Membres continueront à s'impliquer en indiquant où ils ont l'intention d'apporter leurs connaissances, leur expertise et des ressources, ainsi que de participer à la mise en œuvre du Programme. Une série de résolutions et de recommandations soumises à l'approbation du Congrès mondial de la nature de 2016 contribuera à renforcer le Programme 2017–2020.

Une nouvelle stratégie d'adhésion. Enfin, un renforcement de la collaboration des Membres de l'Union risque de ne pas suffire pour mettre en œuvre le Programme 2017–2020 de l'UICN. De nouvelles expertises, de nouveaux partenaires et de nouvelles approches seront peut-être nécessaires. De même, des méthodes et des moyens novateurs pourraient s'avérer utiles pour inspirer une nouvelle génération pour qui l'avenir de notre planète à tous est un enjeu personnel important. Le Secrétariat de l'UICN s'attèlera à la tâche pour réviser la stratégie d'adhésion compte tenu de ces exigences.

#### VIII. Cadre de suivi du Programme et de présentation des rapports

Mesurer l'impact – assumer la responsabilité des résultats. Le Cadre de Résultats du projet de Programme de l'UICN pour 2017–2020 sera structuré en fonction des Résultats/Sous-résultats escomptés, des Objectifs, des indicateurs et des éléments fondamentaux de chacun des trois Domaines de programme. Il s'agit d'une tâche inachevée qui servira de base pour peaufiner les indicateurs qui décriront le plus parfaitement les travaux de l'UICN dans toutes ses composantes visant à contribuer à la mise en œuvre et au succès de ce Programme, et qui permettront à l'Union de faire connaître son influence à la planète. Des indicateurs d'impact de haut niveau et à long terme ont également été identifiés par Domaine de programme pour satisfaire au besoin de mesurer les progrès sur une période plus longue que celle généralement requise pour que l'impact soit atteint et démontré. L'UICN pourra ainsi évaluer sa contribution à un impact de manière progressive. Le Secrétariat, les Commissions et éventuellement les Membres apporteront leurs contribution sur une base annuelle afin d'évaluer les progrès de l'UICN vers la réalisation des Sous-résultats et des Objectifs sur quatre ans.

**Indicateurs de résultats et d'impact.** Un petit nombre de résultats et d'indicateurs d'impact relatifs aux éléments de la biodiversité, à l'intégrité des écosystèmes et aux services, aux droits et à l'équité et aux moyens d'existence permettront d'exercer le suivi du Programme de l'UICN 2017–2020 et de faire rapport.

**Harmonisation avec les ODD.** Les indicateurs généraux de l'UICN sont entièrement harmonisés avec les indicateurs qui ont servi à mesurer les progrès des ODD et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ainsi, l'UICN pourra extraire des données d'ensembles de données publiquement disponibles. Certains des indicateurs proposés pour les ODD et des données, tels l'*Indice de la Liste rouge* et les mesures des aires protégées décrites dans *Protected Planet*, sont produits par l'UICN et ses partenaires.

Références de base et objectifs à élaborer. Au début de la période intersessions, des références seront établies pour chaque indicateur, en s'appuyant sur les ensembles de données des Objectifs d'Aichi et des ODD ainsi que sur les données tirées du portefeuille de projets de l'UICN. Les objectifs exacts dépendent des mesures de référence et des engagements pris par les Membres au Congrès d'Hawaii (« les Engagements d'Hawaii »), ainsi que de la situation financière de l'UICN.

Rapports sur la base des indicateurs mondiaux. Chaque projet dirigé par le Secrétariat et les Commissions fera rapport – sur le Portail des projets de l'UICN – en fonction des indicateurs mondiaux les plus pertinents pour les travaux en question. Certains indicateurs – ceux qui ont trait à l'engagement des jeunes, par exemple – seront considérés comme étant intersectoriels et seront une responsabilité partagée du point de vue des rapports.

Les Membres et les Comités de Membres pourront faire des rapports volontaires durant la période intersessions ce qui permettra de capter les contributions des Membres au Programme de l'UICN et à la réalisation des ODD et des Objectifs d'Aichi.



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SIEGE MONDIAL Rue Mauverney 28 1196 Gland, Suisse Tel +41 22 999 0000 Fax +41 22 999 0002 www.iucn.org